



**RAPPORT
DE GESTION
2018**

WWW.VIVALIA.BE

TABLE DES MATIÈRES



1. Résultats 2018 : approche sectorielle	5
1.1. Vivalia (vue sectorielle)	6
1.2. Secteur hospitalier	7
1.3. Secteur PCPA (Prise en Charge de la Personne Âgée)	12
1.4. Secteur Extra-Hospitalier	17
1.5. Secteur AMU (Aide Médicale Urgente)	21
2. Règles d'évaluation	23
2.1. Seuil d'immobilisation	23
2.2. Réductions de valeurs actées sur créances douteuses	24
3. Evaluation des risques	27
4. Bilan et compte de résultats consolidés	29
4.1. Bilan consolidé au 31.12.2018	30
4.2. Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé	32
4.2.1. Comptes d'actif	32
4.2.2. Comptes de passif	33
4.3. Compte de résultats consolidé au 31.12.2018	34
4.4. Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé	36
4.4.1. Résultat d'exploitation	36
4.4.2. Résultat financier	37
4.4.3. Résultat exceptionnel	37
4.5. Analyse évolutive des ratios financiers	38
4.6. Annexes aux comptes annuels consolidés	40
4.6.1. Etat des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles et financières	40
4.6.2. Etat des immobilisations corporelles	41
4.6.3. Dettes garanties	41
4.6.4. Dettes fiscales, salariales et sociales	41
4.6.5. Personnel et frais de personnel	42
4.6.6. Compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier	42
4.6.7. Liste des adjudicataires de marchés publics	43
4.7. Budget des moyens financiers 2018 et rattrapages	45
4.8. Charges et produits exceptionnels 2018	48
4.8.1. Charges exceptionnelles 2018	48
4.8.2. Produits exceptionnels 2018	48
4.9. Réductions de valeurs et provisions 2018	49
4.10. Détail des provisions 2018	49
5. Points complémentaires	51
6. Bilan social consolidé	53
7. Rapport du Comité de rémunération	59
8. Rapport de rémunération du Conseil d'administration	67
9. Rapport du Commissaire aux comptes	75
10. Organigramme fonctionnel complet de l'organisation	81
11. Plan financier pluriannuel	85
11.1. Projections financières mesures structurelles intégrées	85

CHAPITRE 1



RÉSULTATS 2018 : APPROCHE SECTORIELLE

La présentation ci-dessous s'attache à illustrer les résultats de VIVALIA, pour son neuvième exercice comptable, dans sa composante sectorielle.

Cette composante sectorielle se présente comme suit :

Hospitalière : regroupant les hôpitaux

- Centre Hospitalier de l'Ardenne (CHA)
- Cliniques du Sud Luxembourg (CSL)
- Centre Universitaire Provincial, hôpital psychiatrique La Clairière (CUP)
- Institut Famenne Ardenne Condroz (IFAC + Ex-Aioms)

Prise en charge de la personne âgée (P.C.P.A.) : regroupant les maisons de repos et de soins

- La Maison de repos et de soins Saint-Antoine (Virton)
- La Maison de repos et de soins La Bouvière (Vielsalm). Fusion en 2016, entre la Maison de repos et de soins Saint-Gengoux et le Home Provedroux dépendant du CPAS de Vielsalm
- La Maison de repos et de soins Val des Séniors (Chanly)
- La Maison de repos Seniorie de Sainte-Ode (Sainte-Ode)

Extra-Hospitalier (E.H.) dont l'objet est :

- d'assurer la prise en charge du secteur de la Santé Mentale regroupant la MSP d'Athus et les Habitations Protégées gardant toutes deux leur statut d'ASBL. L'ensemble de leur personnel est repris par Vivalia et leur est refacturé intégralement. D'où le résultat nul du secteur Santé Mentale ;

- de soutenir, organiser, coordonner et générer toute initiative externe en relation avec le secteur hospitalier ne relevant pas des autres secteurs de Vivalia.

Regroupant en 2018 :

- les crèches
- l'hospitalisation à domicile (H.A.D.)
- le poste médical de garde (P.M.G.)
- l'eSanté

Aide Médicale Urgente :

- présentant les coûts et recettes de l'Aide Médicale Urgente déployée par les hôpitaux aigus en province de Luxembourg.

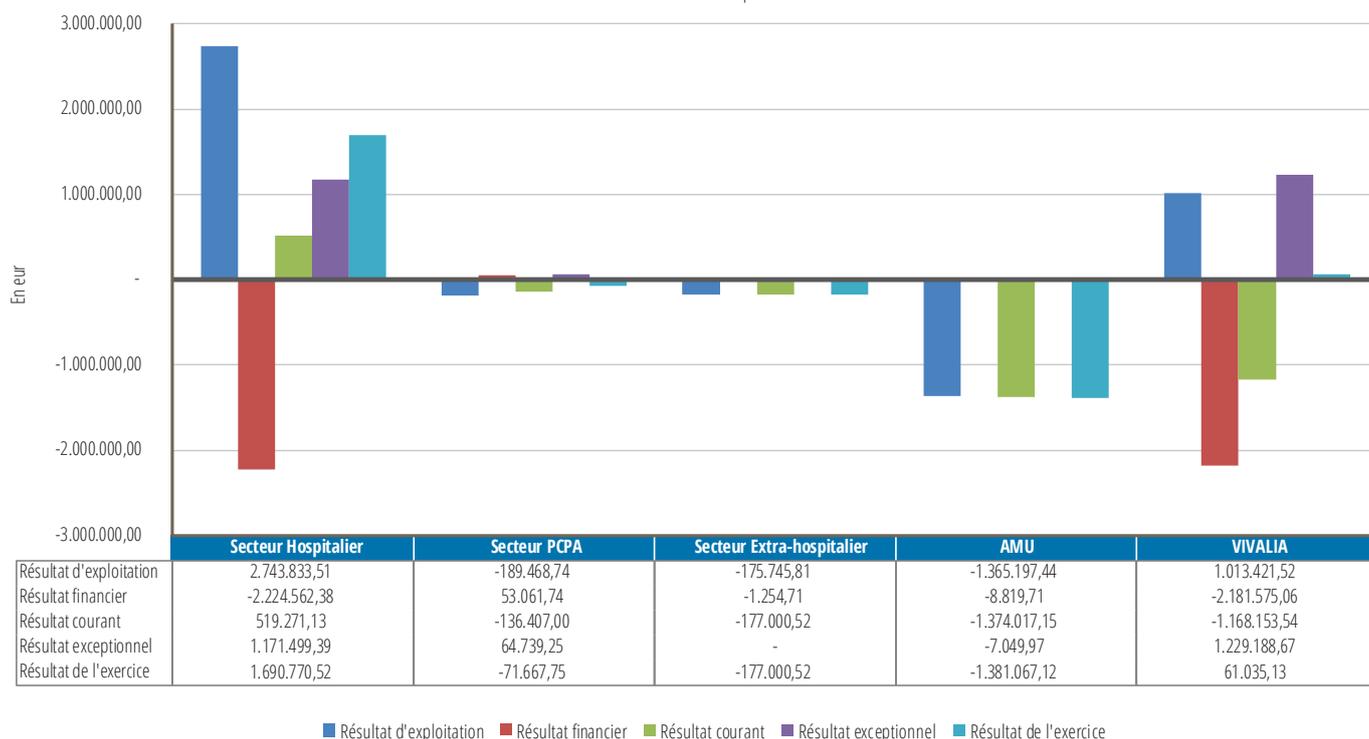
La présentation sectorielle des comptes annuels de VIVALIA est constituée des bilans et comptes de résultats des 8 institutions (comptes annuels agrégés des 4 hôpitaux¹ et comptes annuels agrégés des 4 maisons de repos).

Les comptes consolidés, tels que repris au chapitre 4, seront publiés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

¹ En ce compris l'ex-AIOMS de Bastogne (cf. point 4 du présent rapport).

1.1. VIVALIA (VUE SECTORIELLE)

Présentation des résultats par secteur



Le résultat net de VIVALIA s'élève pour l'exercice 2018 à 61.035,13 € ventilé de la façon suivante :

- Secteur Hospitalier : **+1.690.770,52 €**
- Secteur P.C.P.A. : **-71.667,75 €**
- Secteur Extra-hospitalier : **-177.000,52 €**
- Secteur A.M.U. : **-1.381.067,12 €**

Le résultat net de l'exercice 2018 est inférieur à celui de 2017 de 681.679,31 € soit une diminution de 91,78 %.

Sa composition est significativement différente :

	2017	2018	Ecart 2018 - 2017	Ecart 2018 - 2017 (en %)
Résultat d'exploitation	3.113.953,94	1.013.421,52	- 2.100.532,42	67,46%
Résultat financier	- 2.159.406,48	- 2.181.575,06	- 22.168,58	-1,03%
Résultat exceptionnel	- 211.833,02	1.229.188,67	1.441.021,69	-680,26%
Résultat net	742.714,44	61.035,13	- 681.679,31	91,78%

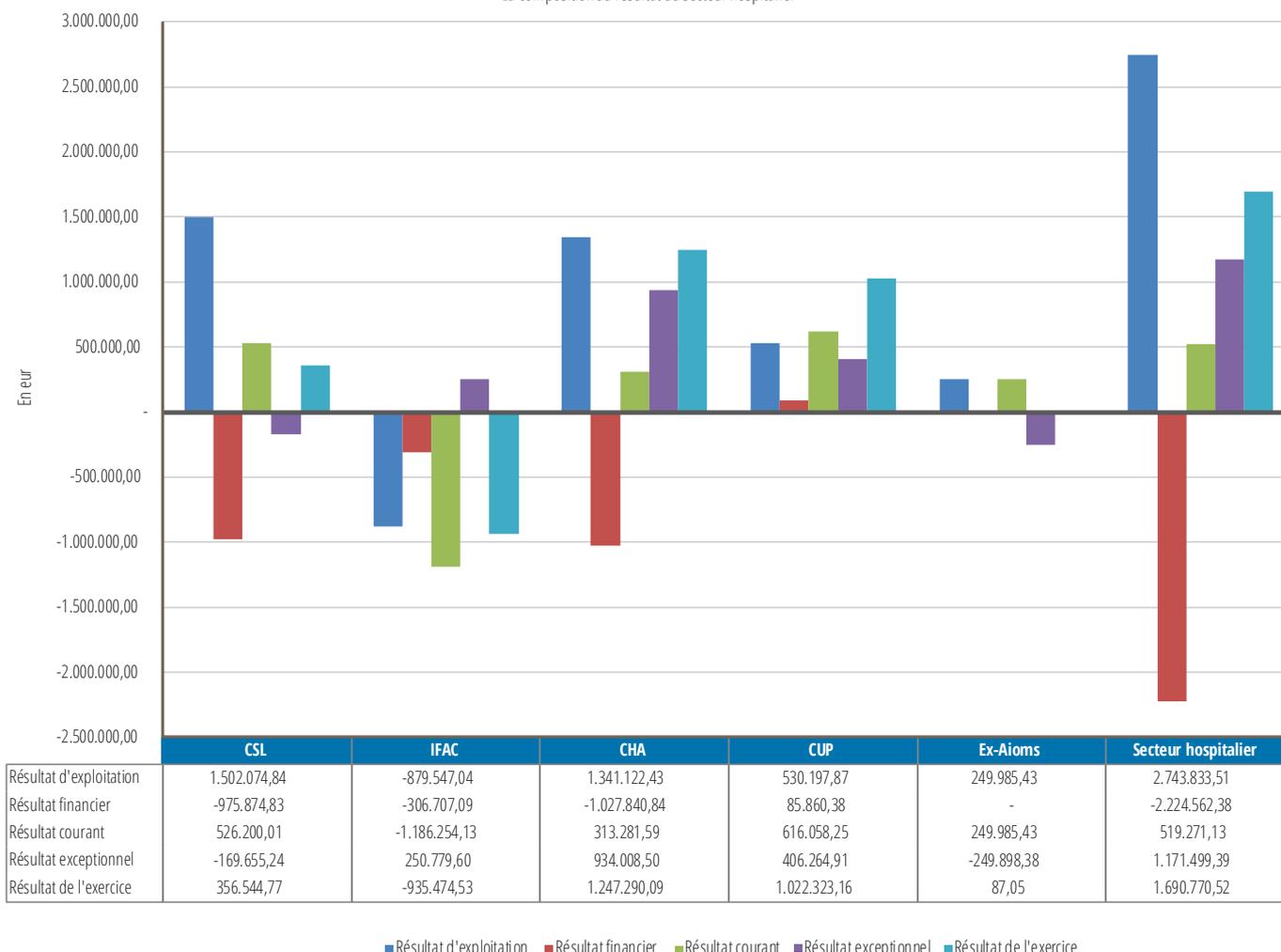
En effet, le résultat d'exploitation positif de **1.013.421,52 €** diminue de **2.100.532,42 €**. Les raisons de cette diminution sont expliquées au point 4.4 de ce rapport.

Le résultat financier négatif de **2.181.575,06 €** est stable, en légère diminution de **22.168,58 €**.

Et le résultat exceptionnel de **1.229.188,67 €** est en augmentation importante de **1.441.021,69 €** par rapport à 2017.

1.2. SECTEUR HOSPITALIER

La composition du résultat du secteur hospitalier



Le secteur hospitalier affiche un résultat net de 1.690.770,52 € en diminution par rapport à 2017 de 1.097.811,40 € soit - 39,37 %.

La contribution des institutions au résultat positif du secteur hospitalier est la suivante :

CSL	21,09%
IFAC	-55,33%
CHA	73,77%
CUP	60,46%
Ex-Aioms de Bastogne	0,01%

L'Ex-Aioms de Bastogne est une entité dépourvue d'activité et de personnel dans laquelle sont enregistrées la provision pour pension du personnel ainsi que des provisions pour risques et charges de l'hôpital de Bastogne (avant fusion avec celui de Marche).

Pour rappel, les résultats du CHA, des CSL et de l'IFAC, tels qu'agrégés dans le résultat du secteur hospitalier, ne comprennent ni les coûts, ni les produits relatifs au secteur Extra-Hospitalier et à l'Aide Médicale Urgente (A.M.U.). Ceux-ci ont été externalisés et intégrés dans les comptes 2018 du secteur de l'A.M.U. et du secteur Extra-Hospitalier¹.

¹ Cf. point 1.4 et 1.5 du présent rapport.

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR HOSPITALIER

	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	<u>190.980.379,41</u>	<u>192.154.954,63</u>
I Frais d'établissement	20	<u>749.364,87</u>	<u>899.494,61</u>
II Immobilisations incorporelles	21	<u>2.342.816,49</u>	<u>1.457.230,39</u>
III Immobilisations corporelles	22/27	<u>187.880.104,98</u>	<u>189.789.849,01</u>
A. Terrains et constructions	22	145.128.786,38	145.401.904,60
B. Matériel d'équipement médical	23	26.061.633,80	24.417.518,76
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	9.856.695,49	9.637.963,51
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	6.353,80
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	6.832.989,31	10.326.108,34
IV Immobilisations financières	28	<u>8.093,07</u>	<u>8.380,62</u>
Actifs circulants	29/58	<u>164.239.881,42</u>	<u>141.655.267,01</u>
V Créances à plus d'un an	29	<u>3.085.183,93</u>	<u>8.787.796,07</u>
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	3.085.183,93	8.787.796,07
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	<u>10.147.667,64</u>	<u>9.833.610,34</u>
A. Approvisionnements et fournitures	31	10.147.667,64	9.833.610,34
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	<u>127.806.668,32</u>	<u>112.652.340,53</u>
A. Créances pour prestations	400/409	102.117.327,03	94.687.959,47
1. Patients	400/1	21.169.315,70	19.829.385,94
2. Organismes assureurs	402	77.518.213,18	69.537.562,48
3. Montant de rattrapage	403	4.909.852,22	8.952.116,89
4. Produits à recevoir	404/5	5.685.454,96	3.243.376,58
5. Autres créances pour prestations	406/9	-7.165.509,03	-6.874.482,42
B. Autres créances	41	25.689.341,29	17.964.381,06
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	483.123,90	52.529,36
2. Autres	411/16	14.991.239,69	8.486.200,11
2.1 Créances réciproques	416.059	10.214.977,70	9.425.651,59
VIII Placements de trésorerie	51/53	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
IX Valeurs disponibles	54/58	<u>20.503.356,07</u>	<u>8.793.560,27</u>
X Comptes de régularisation	490/1	<u>2.697.005,46</u>	<u>1.587.959,80</u>
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	<u>355.220.260,83</u>	<u>333.810.221,64</u>

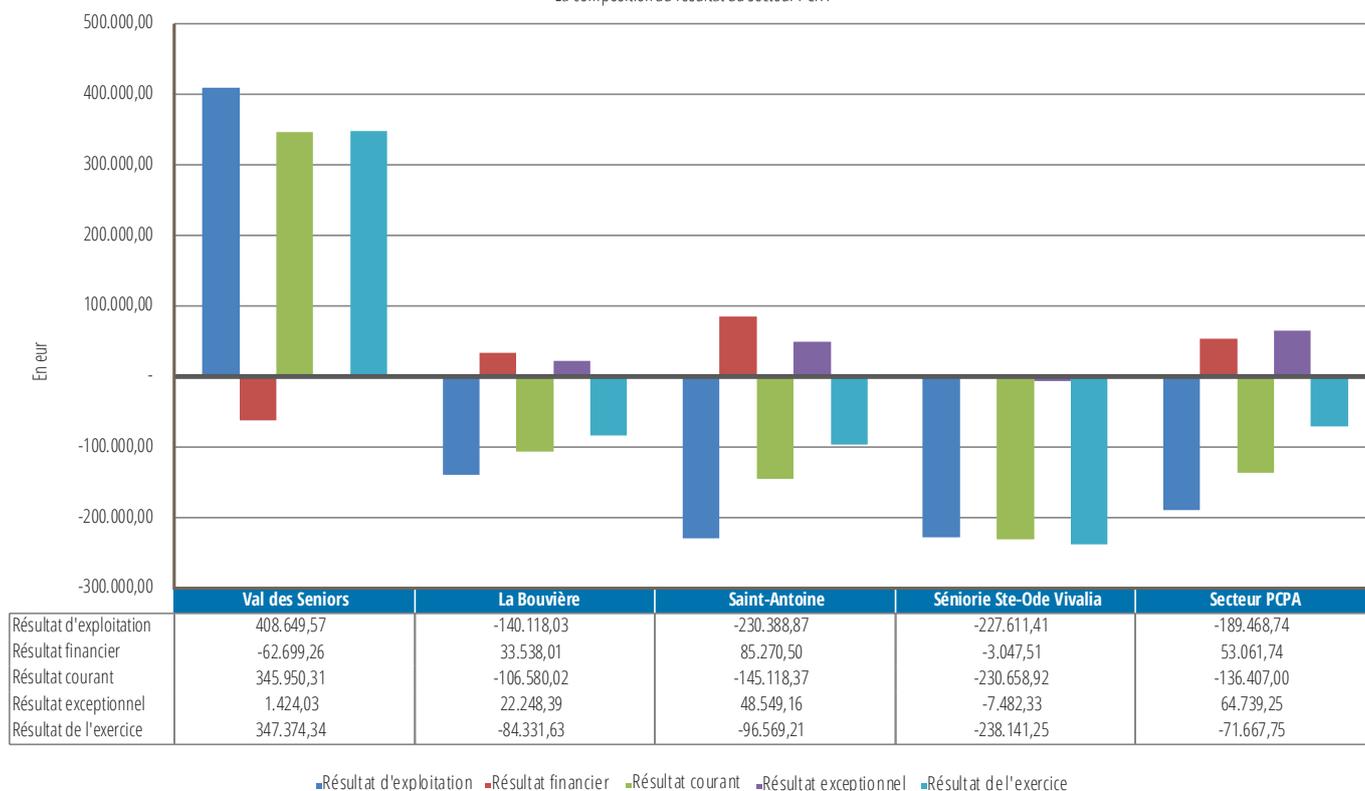
PASSIF	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	103.821.710,01	104.766.898,11
I Dotations apports et dons en capital	10	51.209.475,03	51.209.475,03
A. Capital	10.000	51.209.475,00	51.209.475,00
B. Capital à libérer	10.020	0,03	0,03
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	12.174.091,29	12.147.473,52
A. Réserve légale	130	1.159.437,29	1.156.902,26
B. Réserves indisponibles	131	11.014.654,00	10.990.571,26
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	16.345.585,11	16.062.499,48
V Subsidés d'investissement	15	24.092.558,58	25.347.450,08
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	23.584.819,93	22.704.389,88
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	2.373.385,81	3.315.351,01
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	1.225.290,26	1.225.290,26
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	19.986.143,86	18.163.748,61
Dettes	17/49	227.813.730,89	206.338.933,65
VIII Dettes à plus d'un an	17	114.586.150,50	105.659.046,41
A. Dettes financières	170/4	114.039.847,76	105.112.743,67
1. Emprunts subordonnés	170	1.985.433,05	1.985.433,05
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	112.054.414,71	103.127.310,62
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	546.302,74	546.302,74
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	109.495.358,61	97.641.849,49
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	12.753.025,88	9.567.072,74
B. Dettes financières	43	1.720.903,66	4.289.502,54
1. Etablissements de crédit	430/4	1.720.903,66	4.289.502,54
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	64.111.097,73	54.815.212,41
1. Fournisseurs	440/444	36.287.828,34	29.098.266,50
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	8.755.393,23	7.577.140,15
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	19.067.876,16	18.139.805,76
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	7.275,29	-4.358,03
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	11.669.301,34	12.440.781,79
1. Impôts	450/3	2.305.015,62	2.286.261,95
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	9.364.285,72	10.154.519,84
F. Autres dettes	47/48	19.233.754,71	16.533.638,04
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	8.075,00	1.243,47
4. Autres dettes diverses	489	9.617.564,00	7.645.725,85
5. Dettes réciproques	489.059	9.608.115,71	8.886.668,72
X Comptes de régularisation	492/3	3.732.221,78	3.038.037,75
TOTAL DU PASSIF	10/49	355.220.260,83	333.810.221,64

Section 2	Compte de résultats	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	345.373.155,21	335.916.726,38
A.	Chiffre d'affaires	70	329.887.604,02	320.943.947,79
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	132.912.332,46	130.254.908,56
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-2.126.052,54	-1.550.054,86
3.	Suppléments de chambre	702	1.871.187,40	2.073.762,80
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	18.195.442,56	17.714.315,89
5.	Produits accessoires	704	985.131,46	1.060.985,27
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	54.039.010,89	50.734.263,57
7.	Honoraires	708/709	124.010.551,79	120.655.766,56
B.	Production immobilisée	72	426.155,86	404.363,85
C.	Autres produits d'exploitation	74	15.059.395,33	14.568.414,74
1.	Subsides d'exploitation	740	732.512,95	500.560,48
2.	Autres	742/9	14.326.882,38	14.067.854,26
II	Coût des produits d'exploitation (-)	60/64	342.629.321,70	330.323.173,36
A.	Approvisionnements et fournitures	60	79.525.441,27	75.525.540,04
1.	Achats	600/8	79.839.872,33	76.159.801,69
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-314.431,06	-634.261,65
B.	Services et fournitures accessoires	61	82.368.027,85	79.691.631,41
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	19.584.290,59	18.385.809,59
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	485.960,45	432.727,10
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	165.677,84	208.687,71
4.	Rétributions médecins.....	619	62.132.098,97	60.664.407,01
C.	Rémunérations et charges sociales	62	158.074.529,57	154.401.320,82
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	580.983,86	468.791,85
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	116.819.061,38	114.507.527,72
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	129.296,36	111.013,39
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	36.967.492,60	35.644.993,81
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	8.716,27	6.587,29
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	3.558.917,35	3.500.916,31
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	64.993,29
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	-2.352,75	57,93
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	12.414,50	96.439,23
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	19.913.061,14	18.813.989,04
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	291.026,61	455.974,09
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-1.191.867,08	-714.215,35
2.	Provisions pour grosses réparations , gros entretiens	636/637	2.241.332,44	1.234.728,23
G.	Autres charges d'exploitation	64	1.407.769,90	914.205,09
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	56.489,54	40.663,79
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	1.351.280,36	873.541,30
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	2.743.833,51	5.593.553,02
	Perte d'exploitation (-)	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>1.619.621,26</u>	<u>1.634.965,99</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.351.863,96	1.357.332,51
D. Autres produits financiers	754/759	267.757,30	277.633,48
V Charges financières(-)	65	<u>3.844.183,64</u>	<u>3.964.857,11</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	3.797.981,62	3.904.320,34
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	12,18	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	32.754,48	45.835,45
F. Autres charges financières	657/9	13.435,36	14.706,92
VI Bénéfice courant(+)	70/65	<u>519.271,13</u>	<u>3.263.661,90</u>
Perte courante(-)	65/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>4.622.133,04</u>	<u>1.943.967,58</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	169.035,31	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	16.530,25	105.287,03
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	16.870,07	14.976,36
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	4.419.697,41	1.823.704,19
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	<u>3.450.633,65</u>	<u>2.419.047,56</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	-8.524,97	1.610,70
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	4.814,76	1.201,20
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	3.454.343,86	2.416.235,66
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	<u>1.690.770,52</u>	<u>2.788.581,92</u>
Perte de l'exercice(-)	66/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>

1.3. SECTEUR P.C.P.A. (PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE AGÉE)

La composition du résultat du secteur PCPA



L'ensemble des institutions du secteur P.C.P.A. dégage un résultat net négatif de 71.667,75 € en augmentation de 123.610,78 € soit + 63,30 % par rapport à 2017.

La contribution des institutions au résultat négatif du secteur P.C.P.A. de VIVALIA est la suivante :

Val des Séniors :	484,71%
Saint-Gengoux :	-117,67%
Saint-Antoine :	-134,75%
Séniorie Sainte-Ode :	-332,29%

Le résultat d'exploitation négatif de 189.468,74 € est en augmentation de 468.386,70 €.

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR P.C.P.A.

	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	32.347.422,72	33.530.584,76
I Frais d'établissement	20	161.303,34	229.049,04
II Immobilisations incorporelles	21	293.107,63	325.104,59
III Immobilisations corporelles	22/27	31.890.733,21	32.974.152,59
A. Terrains et constructions	22	28.535.552,86	29.544.957,54
B. Matériel d'équipement médical	23	32.696,72	47.781,17
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	1.988.527,47	2.125.940,22
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	1.333.956,16	1.255.473,66
IV Immobilisations financières	28	2.278,54	2.278,54
Actifs circulants	29/58	20.908.935,48	19.239.471,08
V Créances à plus d'un an	29	10.094.052,47	10.410.757,43
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	10.094.052,47	10.410.757,43
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	86.295,18	81.251,94
A. Approvisionnements et fournitures	31	86.295,18	81.251,94
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	11.900.525,95	12.425.493,92
A. Créances pour prestations	400/409	1.665.672,49	1.736.390,62
1. Patients	400/1	1.099.719,75	1.099.983,60
2. Organismes assureurs	402	242.207,69	295.554,38
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	13.999,51	25.288,69
5. Autres créances pour prestations	406/9	309.745,54	315.563,95
B. Autres créances	41	10.234.853,46	10.689.103,30
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	10.160.434,33	10.619.455,02
2.1 Créances réciproques	416.059	74.419,13	69.648,28
VIII Placements de trésorerie	51/53	448.596,75	448.596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	-2.102.521,24	-4.748.292,05
X Comptes de régularisation	490/1	481.986,37	621.663,09
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	53.256.358,20	52.770.055,84

PASSIF	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	24.400.017,07	24.603.384,38
I Dotations apports et dons en capital	10	2.649.874,97	2.649.469,15
A. Capital	10.000	2.649.875,00	2.649.875,00
B. Capital à libérer	10.020	-0,03	-405,85
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	383.598,27	383.598,27
A. Réserve légale	130	36.533,16	36.533,16
B. Réserves indisponibles	131	347.065,11	347.065,11
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	1.089.979,59	826.936,88
V Subsidés d'investissement	15	20.276.564,24	20.743.380,08
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	294.770,91	704.460,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	4.541,76	6.679,67
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	6.157,82	6.157,82
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	284.071,33	691.622,51
Dettes	17/49	28.561.570,22	27.462.211,46
VIII Dettes à plus d'un an	17	23.480.013,15	22.910.042,72
A. Dettes financières	170/4	23.480.013,15	22.910.042,72
1. Emprunts subordonnés	170	102.869,86	102.869,86
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	23.377.143,29	22.807.172,86
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	4.713.955,89	4.214.280,30
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.459.117,61	1.062.448,85
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	331.698,78	261.515,67
1. Fournisseurs	440/444	331.698,78	261.515,67
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	748,00	59.406,43
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	928.271,13	908.706,88
1. Impôts	450/3	137.400,95	169.063,57
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	790.870,18	739.643,31
F. Autres dettes	47/48	1.994.120,37	1.922.202,47
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	-270,00	-240,00
4. Autres dettes diverses	489	1.313.109,25	1.313.811,32
5. Dettes réciproques	489.059	681.281,12	608.631,15
X Comptes de régularisation	492/3	367.601,18	337.888,44
TOTAL DU PASSIF	10/49	53.256.358,20	52.770.055,84

Section 2	Compte de résultats	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	16.270.633,37	16.222.123,25
A.	Chiffre d'affaires	70	13.384.455,95	13.360.172,01
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	6.362.913,12	5.952.330,04
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
3.	Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	6.921.000,40	7.307.693,89
5.	Produits accessoires	704	100.542,43	100.148,08
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
7.	Honoraires	708/709	0,00	0,00
B.	Production immobilisée	72	0,00	9.949,96
C.	Autres produits d'exploitation	74	2.886.177,42	2.852.001,28
1.	Subsides d'exploitation	740	25.242,63	15.694,14
2.	Autres	742/9	2.860.934,79	2.836.307,14
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	16.460.102,11	16.879.978,69
A.	Approvisionnements et fournitures	60	770.304,41	767.963,69
1.	Achats	600/8	775.347,65	769.386,79
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-5.043,24	-1.423,10
B.	Services et fournitures accessoires	61	2.053.980,53	1.996.082,19
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	1.885.686,26	1.792.129,02
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	135.083,73	168.635,03
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
4.	Rétributions médecins.....	619	33.210,54	35.318,14
C.	Rémunérations et charges sociales	62	12.402.541,77	12.335.899,25
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	9.348.229,42	9.248.879,12
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	2.755.621,64	2.707.636,50
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	298.094,68	291.114,77
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	596,03	88.268,86
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1.495.013,86	1.721.677,82
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-14.175,79	1.899,99
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-2.137,91	-1.093,61
2.	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-407.551,18	-28.896,18
G.	Autres charges d'exploitation	64	162.126,42	86.445,54
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	20.028,65	718,74
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	142.097,77	85.726,80
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-189.468,74	-657.855,44

Compte de résultats (suite)	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>773.042,59</u>	<u>725.512,63</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	772.968,60	725.136,44
D. Autres produits financiers	754/759	73,99	376,19
V Charges financières(-)	65	<u>719.980,85</u>	<u>545.248,47</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	707.737,92	506.873,08
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	4,45	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	11.599,07	37.675,89
F. Autres charges financières	657/9	639,41	699,50
VI Bénéfice courant(+)	70/65	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Perte courante(-)	65/70	<u>-136.407,00</u>	<u>-477.591,28</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>249.354,86</u>	<u>532.254,81</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	30,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	267.320,38
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	249.354,86	264.904,43
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	<u>184.615,61</u>	<u>249.942,06</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	150.367,63
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	77,55
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	184.615,61	99.496,88
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	<u> </u>	<u> </u>
Perte de l'exercice(-)	66/70	<u>-71.667,75</u>	<u>-195.278,53</u>

1.4. SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER¹

	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
<i>Section 1 : Bilan après répartition</i>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	0,00	0,00
I Frais d'établissement	20	0,00	0,00
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
III Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	0,00	0,00
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00
IV Immobilisations financières	28	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	0,00	0,00
V Créances à plus d'un an	29	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	0,00	0,00
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00
1. Patients	400/1	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	0,00	0,00
5. Autres créances pour prestations	406/9	0,00	0,00
B. Autres créances	41	0,00	0,00
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	0,00	0,00
2.1 Créances réciproques	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	490/1	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	0,00	0,00

¹Pour des questions techniques, il a été impossible d'identifier la partie bilantaire du secteur Extra-Hospitalier. Cette distinction sera effectuée dans les comptes de 2019.

PASSIF	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	0,00	0,00
I Dotations apports et dons en capital	10	0,00	0,00
A. Capital	10.000	0,00	0,00
B. Capital à libérer	10.020	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	0,00	0,00
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	0,00	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	0,00	0,00
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	0,00	0,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	0,00	0,00
Dettes	17/49	0,00	0,00
VIII Dettes à plus d'un an	17	0,00	0,00
A. Dettes financières	170/4	0,00	0,00
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	0,00	0,00
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00
1. Impôts	450/3	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	0,00	0,00
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	0,00	0,00

Section 2	Compte de résultats	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	1.337.712,04	1.256.045,25
A.	Chiffre d'affaires	70	11.480,82	0,00
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	11.480,82	0,00
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
3.	Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	0,00	0,00
5.	Produits accessoires	704	0,00	0,00
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
7.	Honoraires	708/709	0,00	0,00
B.	Production immobilisée	72	0,00	0,00
C.	Autres produits d'exploitation	74	1.326.231,22	1.256.045,25
1.	Subsides d'exploitation	740	0,00	0,00
2.	Autres	742/9	1.326.231,22	1.256.045,25
II	Coût des produits d'exploitation	60/64	1.513.457,85	1.256.045,25
A.	Approvisionnements et fournitures	60	29.330,75	0,00
1.	Achats	600/8	29.330,75	0,00
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	0,00	0,00
B.	Services et fournitures accessoires	61	58.419,76	14.898,72
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	56.726,78	14.898,72
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	1.692,98	0,00
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
4.	Rétributions médecins.....	619	0,00	0,00
C.	Rémunérations et charges sociales	62	1.343.707,34	1.241.146,53
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	1.024.878,47	949.161,69
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	276.718,06	256.485,54
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	37.044,34	35.306,05
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	5.066,47	193,25
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	0,00	0,00
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	0,00	0,00
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	0,00	0,00
2.	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	0,00	0,00
G.	Autres charges d'exploitation	64	82.000,00	0,00
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	0,00	0,00
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	82.000,00	0,00
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation	64/70	-175.745,81	0,00

Compte de résultats (suite)	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
IV Produits financiers	75	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752		
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	0,00	0,00
D. Autres produits financiers	754/759	0,00	0,00
V Charges financières(-)	65	1.254,71	0,00
A. Charges des emprunts d'investissement	650	1.254,71	0,00
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change , écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	0,00	0,00
F. Autres charges financières	657/9	0,00	0,00
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-177.000,52	0,00
VII Produits exceptionnels	76	2,71	2.987,50
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	2,71	2.987,50
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	2,71	2.987,50
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	2,71	2.987,50
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	0,00	0,00
Perte de l'exercice(-)	66/70	-177.000,52	0,00

1.5. SECTEUR A.M.U. (AIDE MÉDICALE URGENTE)

	VIVALIA A.M.U.
1. PRODUITS	1.745.292,11
BMF (sous partie B4 : SMUR)	1.232.164,33
BMF (sous-partie B4 : enregistrement SMUR)	78.663,61
BMF Smur + ou PIT	240.000,00
Honoraires SMUR	186.065,78
Autres interventions	
Autres produits	8.398,39
2. CHARGES DIRECTES	6.896.141,31
Permanence personnel Infirmier	2.913.389,08
Permanence personnel médical	3.139.278,34
Autres coûts directs	843.473,89
3. COÛTS INDIRECTS	360.000,00
4. RESULTAT	-5.510.849,20
5. COTISATION AMU PRELEVEE	4.129.782,08
6. RESULTAT DU SECTEUR AMU	-1.381.067,12

Le résultat du secteur A.M.U. est déficitaire et s'élève à 1.381.067,12 €, en augmentation de 469.521,83 € par rapport à 2017.

L'amélioration du résultat est due à l'augmentation de la cotisation des associés qui a été portée en 2018 **de 3.679.782,08 € à 4.129.782,08 € soit + 450.000,00 €**. Par rapport à l'année dernière, les charges subissent une progression linéaire due à l'indexation.

Les produits associés à l'activité de l'Aide Médicale Urgente, à savoir le financement via le BMF et la facturation des prestations, n'augmentent pas dans la même proportion.



CHAPITRE 2



RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation appliquées sont celles qui ont été validées par le Conseil d'administration de Vivalia du 28 avril 2010, du 17 novembre 2010 et du 5 avril 2011.

2.1 SEUIL D'IMMOBILISATION

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles observées et adoptées pour la clôture des comptes 2008 prévoient un seuil d'activation de 1.250 € TVAC l'unité (hors matériel informatique).

Les Réviseurs d'entreprises ont constaté des disparités d'interprétation entre les institutions hospitalières lors de leur audit des comptes 2008.

Afin d'éviter les interprétations, le Conseil d'administration a décidé d'adopter les modifications et précisions suivantes :

A. MATÉRIEL INFORMATIQUE

- Pas de seuil pour l'immobilisation comptable du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...) ;
- Durée d'amortissement : 5 ans ;
- L'acquisition de petits matériels informatiques, de pièces de rechange ou d'accessoires, dont le montant n'est pas significatif, ne doit pas faire l'objet d'inscription en bien.

B. LICENCES/LOGICIELS INFORMATIQUES EN CE COMPRIS LES DÉVELOPPEMENTS INTERNES ET EXTERNES

- Pour tout achat d'un logiciel et/ou d'une (ou plusieurs) licence(s), le coût global sera immobilisé ;
- Durée d'amortissement : 3 ans.

C. TRAVAUX D'ENTRETIEN RELATIFS AUX BÂTIMENTS

- Les travaux d'entretien de bâtiments (GTE) sont immobilisables ;

- Le coût des heures du personnel consacré à ces travaux est immobilisé également (production immobilisée) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans.

D. ACHATS GROUPÉS DE MATÉRIELS DONT LE PRIX D'ACHAT UNITAIRE EST INFÉRIEUR AU SEUIL DE 1.250 € TVAC/UNITÉ

- Les achats groupés de « petits » matériels dont la destination est assimilable à un investissement, doivent être considérés globalement (lots) et inscrits en immobilisations, dans la mesure où il s'agit d'une destination identique (consultations, service,...) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans pour le mobilier et le matériel non médical.

E. PETIT MATÉRIEL DU BLOC OPÉRATOIRE ET INFIRMIER

- Les achats de petits matériels pourront être effectués par regroupement en lots pour un montant global supérieur au seuil de 1.250 € TVAC.

F. MATÉRIEL D'OCCASION

- Amortissement à partir du premier du mois qui suit l'achat (date facture) sur base de la durée résiduelle estimée. Chaque dossier sera transmis aux Réviseurs d'entreprises certifiant les comptes annuels.

2.2 RÉDUCTIONS DE VALEURS ACTÉES SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Suite à la décision du Conseil d'administration du 19 mars 2019, un montant de créances irrécouvrables pour VIVALIA a été acté en réduction de valeur pour l'exercice 2018. Il s'agit de créances liées aux patients (485.615,55 €), aux organismes assureurs (1.885,36 €), aux assurances (240.702,03 €) et autres (186.943,22 €) pour un montant total de **915.146,16 €**.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES AU 31.12.2018 : UTILISATION DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

	VIVALIA								TOTAL
	CHA	CSL	CUP	IFAC	Saint-Antoine	La Bouvière	Val des Seniors	Séniorie Ste-Ode	
Patients	€ 62.035,94	€ 201.836,23	€ 17.158,15	€ 147.040,71	€ -	€ 4.519,23	€ 52.233,47	€ 791,82	€ 485.615,55
Mutuelles	€ 356,33	€ -	€ 1.456,92	€ 72,11	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 1.885,36
Assurances	€ 73,75	€ 239.268,91	€ 1.359,37	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 240.702,03
Autres	€ 186.742,18	€ -	€ -	€ 201,04	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 186.943,22
TOTAL	€ 249.208,20	€ 441.105,14	€ 19.974,44	€ 147.313,86	€ -	€ 4.519,23	€ 52.233,47	€ 791,82	€ 915.146,16



CHAPITRE 3



EVALUATION DES RISQUES

La loi de financement des pensions du secteur public de 2011 a un impact financier non négligeable sur les coûts futurs de Vivalia.

Chaque année, une cotisation dite de « responsabilisation » est calculée. Celle-ci est destinée à couvrir la différence entre les cotisations versées par les agents statutaires actifs et les montants décaissés par l'Office des Pensions pour les agents retraités.

Le calcul de ce sous-financement est toujours en cours chez Vivalia. Néanmoins, par prudence, une provision a été actée à concurrence de 5,7 millions. Celle-ci correspond au sous-financement connu jusqu'à fin 2023.

A la date du présent rapport, aucune estimation officielle n'existe en matière de données chiffrées.



CHAPITRE 4



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La consolidation comptable consiste à établir les états financiers de l'Intercommunale VIVALIA sur base des états financiers de chacune des institutions qui la composent¹. Les états financiers consolidés (bilans, comptes de résultats et annexes légales) sont ceux publiés annuellement après approbation par l'Assemblée générale de VIVALIA.

Le principe de consolidation appliqué consiste à agréger les comptes des différentes entités constituant VIVALIA tout en éliminant les créances, dettes, charges et produits réciproques comptabilisés entre les différentes institutions de l'Intercommunale.

Notons que les résultats d'exploitation, financier, courant et exceptionnel présentés ci-après diffèrent quelque peu de la présentation sectorielle (point 1 du présent rapport) en raison de l'élimination des produits et charges réciproques selon le principe de consolidation expliqué ci-dessus.

Le résultat net de VIVALIA est bien entendu identique dans les deux présentations.

¹Cf. point 1 du présent rapport.

4.1 BILAN CONSOLIDÉ AU 31.12.2018

	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	223.327.802,13	225.685.539,39
I Frais d'établissement	20	910.668,21	1.128.543,65
II Immobilisations incorporelles	21	2.635.924,12	1.782.334,98
III Immobilisations corporelles	22/27	219.770.838,19	222.764.001,60
A. Terrains et constructions	22	173.664.339,24	174.946.862,14
B. Matériel d'équipement médical	23	26.094.330,52	24.465.299,93
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	11.845.222,96	11.763.903,73
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	6.353,80
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	8.166.945,47	11.581.582,00
IV Immobilisations financières	28	10.371,61	10.659,16
Actifs circulants	29/58	174.859.420,07	151.399.438,22
V Créances à plus d'un an	29	13.179.236,40	19.198.553,50
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	13.179.236,40	19.198.553,50
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	10.233.962,82	9.914.862,28
A. Approvisionnements et fournitures	31	10.233.962,82	9.914.862,28
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	129.417.797,44	115.582.534,58
A. Créances pour prestations	400/409	103.782.999,52	96.424.350,09
1. Patients	400/1	22.269.035,45	20.929.369,54
2. Organismes assureurs	402	77.760.420,87	69.833.116,86
3. Montant de rattrapage	403	4.909.852,22	8.952.116,89
4. Produits à recevoir	404/5	5.699.454,47	3.268.665,27
5. Autres créances pour prestations	406/9	-6.855.763,49	-6.558.918,47
B. Autres créances	41	25.634.797,92	19.158.184,49
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	483.123,90	52.529,36
2. Autres	411/16	25.151.674,02	19.105.655,13
2.2 Créances réciproques	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	448.596,75	448.596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	18.400.834,83	4.045.268,22
X Comptes de régularisation	490/1	3.178.991,83	2.209.622,89
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	398.187.222,20	377.084.977,61

PASSIF	Codes	2018 (en €)	2017 (en €)
Capita ux propres	10 à 15-18	<u>128.221.727,08</u>	<u>129.370.282,49</u>
I Dotations apports et dons en capital	10	<u>53.859.350,00</u>	<u>53.858.944,18</u>
A. Capital	10.000	53.859.350,00	53.859.350,00
B. Capital à libérer	10.020	0,00	-405,82
II Plus-values de réévaluation	12	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
III Réserves	13	<u>12.563.115,24</u>	<u>12.531.071,79</u>
A. Réserve légale	130	1.196.487,18	1.193.435,42
B. Réserves indisponibles	131	11.366.628,06	11.337.636,37
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	<u>17.430.139,02</u>	<u>16.889.436,36</u>
V Subsides d'investissement	15	<u>44.369.122,82</u>	<u>46.090.830,16</u>
VI Primes de fermeture	18	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Provisions pour risques et charges	16	<u>23.879.590,84</u>	<u>23.408.849,88</u>
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	2.377.927,57	3.322.030,68
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	1.231.448,08	1.231.448,08
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	20.270.215,19	18.855.371,12
Dettes	17/49	<u>246.085.904,28</u>	<u>224.305.845,24</u>
VIII Dettes à plus d'un an	17	<u>138.066.163,65</u>	<u>128.569.089,13</u>
A. Dettes financières	170/4	137.519.860,91	128.022.786,39
1. Emprunts subordonnés	170	2.088.302,91	2.088.302,91
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	135.431.558,00	125.934.483,48
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	546.302,74	546.302,74
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	<u>103.919.917,67</u>	<u>92.360.829,92</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	14.212.143,49	10.629.521,59
B. Dettes financières	43	1.720.903,66	4.289.502,54
1. Etablissements de crédit	430/4	1.720.903,66	4.289.502,54
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	64.442.796,51	55.076.728,08
1. Fournisseurs	440/444	36.619.527,12	29.359.782,17
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	8.755.393,23	7.577.140,15
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	19.067.876,16	18.139.805,76
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	8.023,29	55.048,40
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	12.597.572,47	13.349.488,67
1. Impôts	450/3	2.442.416,57	2.455.325,52
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	10.155.155,90	10.894.163,15
F. Autres dettes	47/48	10.938.478,25	8.960.540,64
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	7.805,00	1.003,47
4. Autres dettes diverses	489	10.930.673,25	8.959.537,17
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	<u>4.099.822,96</u>	<u>3.375.926,19</u>
TOTAL DU PASSIF	10/49	398.187.222,20	377.084.977,61

4.2. COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

La somme du bilan au 31/12/2018 s'élève à 398.187.222,20 € et est en augmentation de 21.102.244,59 € (+ 5,60 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont commentés dans les paragraphes suivants.

4.2.1. COMPTES D'ACTIF

Immobilisations incorporelles (augmentation de 853.589,14 € soit + 47,89 %), en raison de la mise en exploitation du dossier patient informatisé et de la gestion des lits.

Immobilisations corporelles (diminution de 2.993.163,41 € soit - 1,34 %)

- Le poste 22 « **Terrains et constructions** » diminue de 1.282.522,90 € (- 0,73 %), en raison notamment de la diminution des mises en exploitation en 2017.
- Le poste 23 « **Matériel d'équipement médical** » augmente de 1.629.030,59 € (+ 6,66 %) notamment, suite à l'acquisition :
 - d'un scanner pour l'hôpital de Marche ;
 - d'un mammographe pour le service radiologie et du matériel pour le bloc opératoire de l'hôpital de Bastogne ;
 - de matériel pour le laboratoire (ensemenseur, centrifugeuse, extracteur) aux Cliniques du Sud Luxembourg ;
 - d'une chaîne analytique pour automatisation pour le laboratoire et d'une caméra pour la médecine nucléaire du Centre Hospitalier de l'Ardenne.
- Le poste 27 « **Immobilisations en cours** » diminue de 3.414.636,53 € (- 29,48 %) suite aux divers chantiers en cours fin 2017 mis en exploitation en 2018, notamment les crèches sur 3 sites hospitaliers (Arlon, Libramont, Marche).

Créances à plus d'un an (diminution de 6.019.317,10 € soit - 31,35 %) en raison du reclassement en compte 416 du solde de subsides à recevoir (IFAC).

Créances à un an au plus (augmentation de 13.835.262,86 € soit + 11,97 %)

- Le poste 400/1 « **Créances patients** » augmente de 1.339.665,91 € (+ 6,40 %) en raison de la croissance du chiffre d'affaires et de l'augmentation des demandes de paiements fractionnés.
- Le poste 402 « **Créances organismes assureurs** » augmente de 7.927.304,01 € (+ 11,35 %) en raison de l'évolution de la partie fixe OA (BMF : douzièmes).
- Le poste 403 « **Montant de rattrapages** » diminue de 4.042.264,97 € (- 45,15 %).
- Le poste 404 « **Produits à recevoir** » augmente de 2.430.789,20 € (+ 74,37 %) en raison de l'uniformisation de la procédure comptable des notes de crédits à recevoir (404 au lieu de 491).
- Le poste 411/16 « **Autres créances – Autres** » augmente de 6.046.018,89 € (+ 31,65 %) en raison du subside à recevoir à l'IFAC (Transfert du solde à recevoir du compte 291 vers le 416).

Valeurs disponibles

- Le poste 54/58 « **Valeurs disponibles** » augmente de 14.355.566,61 € (+ 354,87 %), en raison de la mise en disposition de 10.000.000,00 € dans le cadre de la construction du B6 à l'IFAC et d'une amélioration de la trésorerie.

Comptes de régularisation

- Le poste 490/1 « **Comptes de régularisation** » augmente de 969.368,94 € (+ 43,87 %).

4.2.2. COMPTES DE PASSIF

Capitaux propres (diminution de 1.148.555,41 € soit - 0,89 %)

- Le poste 130 « **Réserve légale** » augmente de 3.051,76 € (+ 0,26 %) suite à l'affectation des résultats 2018.
- Le poste 131 « **Réserves indisponibles** » augmente de 28.991,69 € (+ 0,26 %) suite à l'affectation des résultats 2018.
- Le poste 14 « **Résultat reporté** » augmente de 540.702,66 € (+ 3,20 %) suite à l'affectation des résultats 2018.
- Le poste 15 « **Subsides d'investissement** » diminue de 1.721.707,34 € (- 3,74 %).

Provisions (augmentation de 470.740,96 € soit + 2,01 %)

- Provisions pour risques et charges divers : + 1.414.844,07 €
 - Provisions pour litiges médecins : + 1 236 871,58 €
 - Provisions pour arriérés de rémunération : - 1 247 928,24 €
 - Provisions autres risques et charges : + 1 425 900,73 €
- Provisions en matière de ressources humaines (pensions, prépensions,...) : - 944.103,11 €

Dettes à plus d'un an (augmentation de 9.497.074,52 € soit + 7,39 %)

- Le poste 173 « **Etablissements de crédit** » augmente de 9.497.074,52 € soit + 7,39 % suite à la mise à disposition des fonds afin de financer les nouveaux investissements.

Dettes à un an au plus (augmentation de 11.559.087,75 € soit + 12,52 %)

- Le poste 42 « **Dettes à plus d'un an échéant dans l'année** » augmente de 3.582.621,90 € (+ 33,70 %).
- Le poste 430/4 « **Etablissements de crédit** » diminue de 2.568.598,88 € (- 59,88 %). Pas de crédit à court terme en cours au 31/12/2018. Or, la dernière tranche de crédit à court terme de l'année 2017 s'élevait à

1.700.000,00 €. L'ouverture de crédit en cours au 31/12/2017 (+ 3.240.000,00 €) a été transféré en emprunt courant 2018.

- Le poste 44 « **Dettes courantes** » augmente de 9.366.068,43 € (+ 17,01 %) en raison de l'évolution positive des dettes fournisseurs de + 7.259.744,95 € (+ 24,73 %), du montant de rattrapage (poste 443) de + 1.178.253,08 € (+ 15,55 %), et du poste 445 « dettes médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux » de + 928.070,40 € (+ 5,12 %).
- Le poste 45 « **Dettes fiscales, salariales et sociales** » diminue de 751.916,20 € (- 5,63 %).
- Le poste 489 « **Autres dettes diverses** » augmente de 1.971.136,08 € (+ 22,00 %) en raison de la mise en réserve des subventions forfaitaires reçues de l'AVIQ, pour appareillages lourds et les gros travaux.

Comptes de régularisation

- Le poste 492/3 « **Comptes de régularisation** » augmente de 723.896,77 € (+ 21,44 %).

4.3. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31.12.2018

Section 2	Compte de résultats	2018 (en €)	2017 (en €)	
I	Produits d'exploitation	70/74	366.235.688,67	356.463.560,53
	A. Chiffre d'affaires	70	344.952.844,94	336.002.195,42
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	140.837.554,34	137.726.523,74
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-2.126.052,54	-1.550.054,86
	3. Suppléments de chambre	702	1.871.187,40	2.073.762,80
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	25.117.703,17	25.022.211,35
	5. Produits accessoires	704	1.085.673,89	1.161.133,35
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	54.000.884,51	50.730.098,92
	7. Honoraires	708/709	124.165.894,17	120.838.520,12
	B. Production immobilisée	72	425.785,11	413.825,31
	C. Autres produits d'exploitation	74	20.857.058,62	20.047.539,80
	1. Subsidés d'exploitation	740	762.484,69	516.254,62
	2. Autres	742/9	20.094.573,93	19.531.285,18
II	Coût des produits d'exploitation	60/64	365.222.267,15	353.349.766,50
	A. Approvisionnements et fournitures	60	80.319.520,07	76.334.626,22
	1. Achats	600/8	80.638.994,37	76.970.310,97
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-319.474,30	-635.684,75
	B. Services et fournitures accessoires	61	86.142.337,26	83.648.042,21
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	19.951.860,11	18.885.235,84
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	720.211,46	691.273,53
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	165.677,84	208.687,71
	4. Rétributions médecins	619	65.304.587,85	63.862.845,13
	C. Rémunérations et charges sociales	62	174.734.167,76	170.810.882,52
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	580.983,86	468.791,85
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	130.105.558,35	127.538.084,45
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	129.296,36	111.013,39
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	39.999.832,30	38.609.115,85
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	8.716,27	6.587,29
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	3.894.056,37	3.827.337,13
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	64.993,29
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	-2.352,75	57,93
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	18.077,00	184.901,34
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	21.477.989,77	20.618.747,66
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	276.850,82	457.874,08
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-1.194.004,99	-715.308,96
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	1.833.781,26	1.205.832,05
	G. Autres charges d'exploitation	64	1.631.625,20	989.070,72
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	76.518,19	41.382,53
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	1.555.107,01	947.688,19
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation	70/64	1.013.421,52	3.113.794,03
	Perte d'exploitation	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)		2018 (en €)	2017 (en €)	
IV	Produits financiers	75	2.393.597,92	2.361.472,93
	A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
	B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
	2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
	C. Subsidés en capital et en intérêts	753	2.125.766,63	2.083.463,26
	D. Autres produits financiers	754/759	267.831,29	278.009,67
V	Charges financières(-)	65	4.575.172,98	4.520.879,41
	A. Charges des emprunts d'investissement	650	4.516.728,03	4.421.961,65
	B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
	2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
	C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
	D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	16,63	0,00
	E. Charges crédits à court terme	656	44.353,55	83.511,34
	F. Autres charges financières	657/9	14.074,77	15.406,42
VI	Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	954.387,55
	Perte courante(-)	65/70	-1.168.153,54	0,00
VII	Produits exceptionnels	76	4.848.998,97	2.472.942,87
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	169.035,31	0,00
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	18.005,25	104.582,45
	E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	16.870,07	282.296,74
	F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	4.645.088,34	2.086.063,68
VIII	Charges exceptionnelles(-)	66	3.619.810,30	2.684.615,98
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	160.503,30
	E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/8	4.814,76	1.278,75
	F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	3.614.995,54	2.522.833,93
IX	Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	61.035,13	742.714,44
	Perte de l'exercice(-)	66/70	0,00	0,00
Affectations et prélèvements			2018	2017
A.	Bénéfice à affecter	70/69	16.950.471,49	16.593.944,31
	Perte à affecter	69/70		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/66	61.035,13	742.714,44
	Perte de l'exercice à affecter(-)	66/70	0,00	0,00
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	16.889.436,36	15.851.229,87
	Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	0,00
	1. Sur dotations apports et dons en capital	791		
	2. Sur les réserves	792		
C.	Dotations aux réserves(-)	691/2	-32.043,45	-389.925,09
D.	Résultat à reporter		-17.430.139,02	-16.889.436,36
	1. Bénéfice à reporter(-)	693	-17.430.139,02	-16.889.436,36
	2. Perte à reporter	793		
E.	Intervention de tiers dans la perte	794	511.710,98	685.417,14

4.4. COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

4.4.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à + 1.013.421,52 €, celui-ci est en diminution de 2.100.372,51 € (- 67,46 %) par rapport à 2017.

Charges d'exploitation (croissance de 11.860.920,74 € soit + 3,36 %)

Notons les principales évolutions concernant les postes de charges d'exploitation :

- Le poste 60 « **Approvisionnements et fournitures** » en augmentation de 3.984.893,85 € (+ 5,22 %) Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation :
 - Du poste 600 « Achats produits pharmaceutiques » de + 2.080.132,65 € (+ 3,77 %)
 - Du poste 601 « Achats autres produits médicaux » de + 757.116,08 € (+ 5,09 %)
 - Du poste 608 « Remises, ristournes et rabais (-) » de + 291.743,20 € (+ 6,36 %)
 - Du poste 609 « Variations de stocks » de + 316.210,45 € (+ 49,74 %)
- Le poste 61 « **Services et fournitures accessoires** » en augmentation de 2.494.295,05 € (+ 2,98 %) Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution positive :
 - Du poste 611 « Services extérieurs » de + 165.886,84 € (+ 4,30 %)
 - Du poste 613 « Entretien et réparations » de + 669.406,61 € (+ 8,20 %)
 - Du poste 619 « Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical » de + 1.441.742,72 € (+ 2,26 %), en concordance avec l'augmentation des honoraires générés

Atténuée par l'évolution négative :

- Du poste 618 « Jetons de présence » de - 43.009,87 € (- 20,61 %) suite à la diminution du nombre d'administrateurs (de 30 à 20)

- Le poste 62 « **Rémunérations et charges sociales** » : ce poste augmente de 3.923.285,24 € (+ 2,30 %) en raison des facteurs suivants :
 - Evolution barémique (+/- 0,50 %)
 - Indexation de 2 % le 01/07/2017 (effet réparti sur 2017 et 2018)
 - Indexation de 2 % le 01/10/2018 (effet réparti sur 2018 et 2019)
 - Augmentation des cotisations de pension pour les agents statutaires de 0,5 %
 - Cotisation de responsabilisation (419 030 € en 2018 pour Vivalia)
 - Augmentation des ETP : + 20 ETP (dont 10 ETP pour le personnel soignant, 4 ETP pour le personnel administratif et 3 ETP suite à la création des crèches sur les sites de l'IFAC, CHA et CSL)

- Le poste 64 « **Autres charges d'exploitation** » en augmentation de 642.554,48 € (+ 64,97 %)

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des pertes sur créances commerciales de 262.940,52 € (+ 37,34 %) et l'augmentation des autres charges d'exploitation de 258.191,08 € (+ 182,41 %).

Produits d'exploitation (croissance de 7.459.259,93 € soit + 2,08 %)

Notons les principales évolutions concernant les postes des produits d'exploitation :

- Le poste 70 « **Chiffre d'affaires** » en augmentation de 8.946.484,87 € (+ 2,66 %)

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- Du poste 700 « Prix de la journée d'hospitalisation » qui marque une croissance de + 3.092.506,52 € (+ 2,25 %) en raison d'une évolution favorable du BMF, suite au transfert du FBI dans celui-ci
- Du poste 701 « Rattrapage estimé de l'exercice en cours » qui marque une diminution de 575.997,68 € (- 37,16 %)
- Du poste 702 « Suppléments chambre »

de - 202.575,40 € (- 9,77 %), baisse des demandes de chambres individuelles

- Du poste 703 « Forfaits et conventions INAMI » de + 95.491,82 € (+ 0,38 %), augmentation du secteur hospitalier compense partiellement une baisse du secteur PCPA de 458.000,00 € qui est liée au forfait d'hébergement de la Bouvière recalculé à la baisse par l'INAMI suite à l'ouverture des lits MR
- Du poste 704 « Produits accessoires » de - 75.459,45 € (- 6,50 %), une surfacturation des produits radio-isotopes a été constatée sur l'IFAC. En 2018, ces molécules sont facturées correctement
- Du poste 705 « Produits pharmaceutiques et assimilés » de + 3.270.785,59 € (+ 6,45 %)
- Des postes 708 et 709 « Honoraires » de + 3.327.374,05 € (+ 2,75 %), cela s'explique par :
 - Indexation INAMI : impact positif de 1.815.000,00 € (+ 1,50 %)
 - Augmentation des honoraires médico-techniques hors indexation de 2.490.000,00 € (dont la mise en exploitation de la RMN au CHA)
 - Diminution des honoraires hospitaliers de 975.000,00 €

• Le poste 72 « **Production immobilisée** » augmente de 11.959,80 € (+ 2,89 %)

• Le poste 74 « **Autres produits d'exploitation** » augmente de 809.518,82 € (+ 4,04 %)

Cette augmentation s'explique principalement par la croissance :

- Du poste 741 « Subvention AVIQ (travaux) » de + 257.631,99 €
- Du poste 744/9 « Produits d'exploitation divers » de + 553.101,72 € en raison de l'intervention du fonds de promotion de l'IFAC envers le gestionnaire.

4.4.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif et s'élève à - 2.181.575,06 €. Il est en diminution de 22.168,58 € soit - 1,03 % par rapport à 2017. Rappelons cependant que le résultat financier n'inclut pas le financement des charges financières lié au BMF qui est repris dans le résultat d'exploitation, ce qui sous-estime le résultat financier à concurrence.

Cette variation négative s'explique par la hausse du poste 753 « Subsidés en capital et en intérêts » de 42.303,37 € (+ 2,03 %) et une diminution des produits financiers divers de 10.178,38 € (- 3,66 %). Mais également par la hausse du poste 650 « Charges des emprunts d'investissements » de 94.766,38 € (+ 2,14 %) atténué par la diminution des charges de crédit à court terme de 39.157,79 € (- 46,89 %).

4.4.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à + 1.229.188,67 €. Il est en augmentation de 1.440.861,78 € soit + 680,70 % par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des « produits afférents aux exercices antérieurs » (rubrique 769) : + 2.559.024,66 € (+ 122,67 %). Cette augmentation s'explique par l'évolution positive :
 - des rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF) : + 1.791.938,65 € (liquidation de 50% de la révision 2011 - 2012)
 - des autres produits d'exploitation relatifs aux exercices antérieurs : + 767.086,01 €
- L'augmentation des « charges afférentes aux exercices antérieurs » (rubrique 669) : + 1.092.161,61 € (+ 43,29 %). Cette hausse s'explique notamment par la régularisation des quotes-parts pensions 2011 à 2014 : + 1.110.000,00 € (qui étaient cependant provisionnés).

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont expliqués à la page 48 de ce rapport.

4.5. ANALYSE ÉVOLUTIVE DES RATIOS FINANCIERS

	2018	2017
Cash-flow (hors subsides)	€ 20.142.844,80	€ 20.282.316,86
Dettes échéant dans l'année	€ 14.212.143,49	€ 10.629.521,59
Couverture des dettes échéant dans l'année	1,42	1,91

	2018	2017
Stocks d'approvisionnement	€ 10.233.962,82	€ 9.914.862,28
Coût des approvisionnements et fournitures	€ 80.319.520,07	€ 76.334.626,22
Rotation des stocks	46,51	47,41
Créances pour prestations à 1 an au plus	€ 98.865.124,01	€ 87.417.184,80
Chiffre d'affaires	€ 347.078.897,48	€ 337.552.250,28
Délai des encaissements créances pour prestations	103,97	94,53
Fournisseurs	€ 36.619.527,12	€ 29.359.782,17
Approvisionnements, fournitures et services	€ 101.157.269,48	€ 96.119.823,30
Délai de paiement fournisseurs	132,13	111,49

	2018	2017
Fonds propres	€ 128.221.727,08	€ 129.370.282,49
Total passif	€ 398.187.222,20	€ 377.084.977,61
Degré d'indépendance financière (solvabilité)	0,32	0,34

	2018	2017
Dettes financières LT	€ 138.066.163,65	€ 128.569.089,13
Dettes financières échéant dans l'année	€ 14.212.143,49	€ 10.629.521,59
Dettes financières CT	€ 1.720.903,66	€ 4.289.502,54
Total bilan	€ 398.187.222,20	€ 377.084.977,61
Taux d'endettement financier	0,39	0,38
	2018	2017
Actifs circulants restreints	€ 161.680.183,67	€ 132.200.884,72
Dettes à court terme	€ 108.019.740,63	€ 95.736.756,11
Ratio de liquidité	1,50	1,38

	2018	2017
Capitaux permanents	€ 266.287.890,73	€ 257.939.371,62
Immobilisations nettes	€ 236.507.038,53	€ 244.884.092,89
FRN	€ 29.780.852,20	€ 13.055.278,73
Actifs circulants réalisables	€ 143.279.348,84	€ 128.155.616,50
Dettes à un an au plus (hormis dettes financières)	€ 106.298.836,97	€ 91.447.253,57
BFR	€ 36.980.511,87	€ 36.708.362,93
Position de trésorerie nette	€ -7.199.659,67	€ -23.653.084,20

De manière globale, nous pouvons remarquer que l'ensemble des ratios est relativement correct.

Le **ratio de couverture des dettes échéant dans l'année** exprime la capacité de l'Intercommunale à honorer ses remboursements de crédits échéant dans l'année à l'aide de son cash-flow. Celui-ci doit être au moins égal à l'unité. Etant valorisé à **1,42**, ceci confirme la bonne capacité de remboursement de VIVALIA malgré sa diminution de 0,49 comparativement à 2017.

Le **décalage des encaissements créances pour prestations** représente le délai moyen de paiement des créances relatives aux prestations c'est-à-dire le nombre de jours s'écoulant entre la comptabilisation des factures et le parfait paiement. Ce délai de paiement s'est légèrement détérioré, à savoir 103,97 jours en 2018 contre 94,53 jours en 2017.

Le **ratio du taux d'endettement financier** mesure la proportion de l'endettement. Plus le ratio d'endettement est élevé, plus l'Intercommunale est endettée ce qui amène des conséquences négatives sur la trésorerie. Ce ratio est stable (0,39 en 2018 contre 0,38 en 2017). Un taux d'endettement trop faible peut donner une image de gestion trop prudente voir trop défensive. Cela peut également signifier un certain manque de compétitivité. Nous pouvons donc considérer que notre ratio est bon.

Le **fonds de roulement** se rapporte à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés et correspond à une réserve de fonds long terme qui peut être utilisée pour financer le cycle d'exploitation du secteur. Il est utile de compléter l'analyse de FRN en étudiant son **besoin en fonds de roulement**, c'est-à-dire son besoin de financement court terme lié au cycle d'exploitation en comparant les ressources d'exploitation aux besoins d'exploitation. Un montant positif signifie que les ressources d'exploitation ne sont pas

2018		
ACTIF € 398.187.222,20		PASSIF € 398.187.222,20
Immobilisations nettes € 236.507.038,53		Capitaux permanents € 266.287.890,73
		Fonds de roulement > 0
Actifs circulants réalisables € 143.279.348,84		Dettes fournisseurs, courantes, sociales, salariales et fiscales € 106.298.836,97
		Crédits financiers à C.T.
Besoin en FR		
Disponibles € 18.400.834,83		€ 1.720.903,66

suffisantes que pour compenser les besoins d'exploitation et donc, que le cycle d'exploitation doit être financé en partie par le fonds de roulement et/ou du crédit court terme.

Pour l'année 2018, notre FRN est positif et augmente de 16.630.572,95 € (+ 127,39 %) par rapport à 2017. Cette augmentation du FRN s'explique par l'augmentation des capitaux permanents, principalement le poste des « dettes à plus d'un an ».

Dans notre situation, le BFR est positif et est en légère augmentation de 177.148,42 € (+ 0,48 %) par rapport à l'exercice 2017, ce qui signifie que cet indicateur s'est légèrement détérioré. Nous pouvons l'expliquer par le fait que les actifs circulants réalisables augmentent de 12 % et les dettes à un an au plus augmentent de 16,24 %.

Le **ratio de liquidité au sens strict** (actifs circulants restreints / dettes à court terme) représente quant à lui la capacité à honorer les engagements à court terme

au moyen des actifs disponibles et facilement réalisables. Au vu de cette analyse, nous pouvons conclure que ce ratio a sensiblement augmenté et donc que notre liquidité s'est légèrement améliorée (1,50 en 2018 contre 1,38 en 2017).

La **position de trésorerie** correspond à l'excédent du fonds de roulement sur les besoins en fonds de roulement. La position de trésorerie nette étant négative, une partie du cycle d'exploitation doit être financée par du crédit court terme. La situation idéale étant évidemment une position de trésorerie nette nulle. Ce ratio s'est fortement amélioré de 16.453.425,53 € par rapport à 2017 suite à l'augmentation significative du FRN.

Le ratio d'indépendance financière (solvabilité), mesure la proportion des fonds propres par rapport au total bilantaire. Plus ce ratio est proche de 1, plus l'intercommunale est indépendante financièrement et, inversement, plus ce ratio se rapproche de 0,

plus sa dépendance est importante. Pour rappel, la valeur cible pour les hôpitaux devrait être supérieure à 0,30 ce qui est le cas pour VIVALIA. Cet indicateur valorisé à **0,32** et se situe toujours dans la valeur cible.

4.6. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

4.6.1. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Rubriques 20, 21 et 28 de l'Actif

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIERES EN EUROS			
	Frais d'établissement (rubr.20 de l'actif)	Immobilisations incorporelles (rubr.21 de l'actif)	Immobilisations financières (rubr.28 de l'actif)
a) Valeur d'acquisition :			
a) Valeur d'acquisition :	€ 15.142.738,61	€ 12.881.521,13	€ 8.340,96
Au terme de l'exercice précédent	€ 74.445,21	€ 1.765.712,71	€ -
Mutations de l'exercice +	€ -	€ 2.367,50	€ 247,89
Mutations de l'exercice -	€ 15.217.183,82	€ 14.644.866,34	€ 8.093,07
Au terme de l'exercice			
b) Plus-values :	€ -	€ -	€ -
Au terme de l'exercice précédent	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice +	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice -	€ -	€ -	€ -
Au terme de l'exercice	€ -	€ -	€ -
c) Amortissements et réduct. valeur:	€ 14.243.244,00	€ 11.424.290,74	€ -
Au terme de l'exercice précédent	€ 224.574,95	€ 880.126,61	€ -
Mutations de l'exercice +	€ -	€ 2.367,50	€ -
Mutations de l'exercice -	€ 14.467.818,95	€ 12.302.049,85	€ -
Au terme de l'exercice			
d) Montants non appelés	€ -	€ -	€ -
Au terme de l'exercice précédent	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice +	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice -	€ -	€ -	€ -
Au terme de l'exercice			
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice [(a) + (b) - (c)]	€ 749.364,87	€ 2.342.816,49	€ 8.093,07

4.6.2. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Rubriques 22 à 27 de l'Actif

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBR. 22 à 27 DE L'ACTIF)						
	1. Terrains et constr. (22)	2. Mat.équip. méd.(23)	3. Mat. équip. non méd. et mobilier (24)	4. Locat. finan. et droits sim.(25)	5. Autres immob. corpr.(26)	6. Immobil. en cours et acomptes(27)
a) Valeur d'acquisition :						
Au terme de l'exercice précédent	€ 291.669.350,24	€ 143.606.055,31	€ 49.149.561,95	€ 419.338,49	€ 6.353,80	€ 10.326.108,34
Mutations de l'exercice +	€ 8.827.387,72	€ 9.399.748,76	€ 2.512.742,93	€ -	€ 63.666,55	€ 5.632.132,65
Mutations de l'exercice -	€ 21.133,01	€ 691.194,28	€ 375.727,72	€ 271.876,30	€ 70.020,35	€ 9.125.251,68
Au terme de l'exercice	€ 300.475.604,95	€ 152.314.609,79	€ 51.286.577,16	€ 147.462,19	€ -	€ 6.832.989,31
b) Plus-values :						
Au terme de l'exercice précédent	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice +	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Au terme de l'exercice	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
c) Amortissements et réduct. valeur:						
Au terme de l'exercice précédent	€ 145.985.355,92	€ 119.419.382,72	€ 39.562.841,98	€ 419.338,49	€ -	€ -
Mutations de l'exercice +	€ 9.382.595,66	€ 7.524.787,55	€ 2.242.767,41	€ -	€ -	€ -
Mutations de l'exercice -	€ 21.133,01	€ 691.194,28	€ 375.727,72	€ 271.876,30	€ -	€ -
Au terme de l'exercice	€ 155.346.818,57	€ 126.252.975,99	€ 41.429.881,67	€ 147.462,19	€ -	€ -
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice [(a) + (b) - (c)]						
	€ 145.128.786,38	€ 26.061.633,80	€ 9.856.695,49	€ -	€ -	€ 6.832.989,31

4.6.3. DETTES GARANTIES

Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du Passif

Vivalia	Codes	Dettes (ou partie des dettes) garanties par :		
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise	3. des tiers
Dettes financières :	17/42			
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilés		€ -	€ -	€ -
2. Emprunts		€ 137.478.026,91	€ -	€ 8.640.299,83
Autres dettes :				
TOTAL		€ 137.478.026,91	€ -	€ 8.640.299,83

4.6.4. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Rubrique 45 du Passif

	2018
1. Impôts (rubriques 450 à 453 du passif)	€ 2 442 416,57
a) dettes fiscales échues	€ 409 417,52
b) dettes fiscales non échues	€ 2 032 999,05
2. Rémunér. et charges sociales (rubr. 454)	€ 580 094,54
a) dettes échues envers l'ONSS	€ 216 615,06
b) dettes non échues envers l'ONSS	€ 363 479,48
3. Autres dettes salariales et sociales (rubr. 455 à 459)	€ 9 575 061,36

4.6.5. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Rubriques 62 et 6692 du compte de résultats

	2018
1. Effectif moyen du personnel (ETP rémunérés)	2 705,37
2. Frais du personnel (rubriques 62 et 6692)	€ 175 290 653,71
A. Rémunérations et avantages sociaux directs (rubr. 620/625 et 6692)	€ 131 258 752,41
B. Cotisations patronales d'assurances sociales (rubr. 621)	€ 40 129 128,66
C. Primes patronales pour assurances extra-légales (rubr. 622)	€ -
D. Autres frais de personnel (rubr. 623)	€ 3 902 772,64
E. Pensions et pré-pensions (rubr. 624)	€ -

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.6.6. COMPTE DE RÉSULTATS PAR CENTRES DE FRAIS DÉFINITIFS DU SECTEUR HOSPITALIER

	2018				
	IFAC	CSL	CHA	CUP	VIVALIA
SERVICES HOSPITALIERS	-6 841 681	-3 480 875	-2 935 327	619 444	-12 638 438
PSYCHIATRIE	-	-	-	619 444	619 444
CHIRURGIE	-2 934 759	-3 690 709	-2 738 347	-	-9 363 814
MEDECINE	-293 263	3 721 540	2 622 643	-	6 050 920
NEUROPSY	-	1 690 837	-	-	1 690 837
PEDIATRIE	-22 171	-774 400	-1 049 888	-	-1 846 459
MATERNITE	-1 093 487	-809 910	-666 057	-	-2 569 454
SOINS INTENSIFS	-3 669 539	-3 365 962	-1 644 672	-	-8 680 173
GERIATRIE	459 091	1 402 013	2 493 143	-	4 354 247
NEONATOLOGIE	-	-511 942	-75 983	-	-587 925
HOPITAL DE JOUR CHIRURGICAL	546 406	673 246	-213 830	-	1 005 822
SP CARDIO-PULM, LOCO ET AFFEC-TIONS CHRONIQUES	166 041	-1 277 967	-1 058 227	-	-2 170 153
SP PALLIATIFS	-	-537 621	-604 110	-	-1 141 730
SERVICES MEDICO-TECHNIQUES	2 279 419	2 876 968	604 760	3 593	5 764 739
IMAGERIE MEDICALE	2 485 708	2 756 786	1 459 044	-	6 701 537
MED. NUC. IN VIVO	-88 511	-52 295	127 524	-	-13 283
BIOLOGIE CLINIQUE	-460 227	532 924	496 765	3 593	573 054
RADIOTHERAPIE	-	-	165 180	-	165 180
HOPITAL DE JOUR	-696 510	-912 139	185 640	-	-1 423 010
HEMODIALYSE	179 091	593 384	184 054	-	956 530
CONVENTIONS INAMI	679 770	-41 691	-23 931	-	614 148
MEDECINE PHYSIQUE	180 099	-	-313 817	-	-133 718
P.M.A.	-	-	-791 148	-	-791 148
ANGIOGRAPHIE	-	-	-884 551	-	-884 551
PHARMACIE	1 906 346	3 009 732	1 755 633	-48 534	6 623 177
CONSULTATIONS	-1 163 046	-3 682 552	-103 098	47 339	-4 901 357
ACTIVITES NON HOSPITALIERES	457 964	144 187	-844 855	-16 933	-259 636
COTISATION AMU	1 616 069	1 232 519	1 281 193	-	4 129 782
RESULTAT COURANT	-1 744 927	99 979	-241 693	604 910	-1 281 732
RESULTAT EXCEPTIONNEL	242 255	-168 780	934 609	406 265	1 414 348
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 502 673	-68 801	692 915	1 011 175	132 616

Le résultat de + 132.615,83 € est différent du résultat hospitalier repris au point 1.2 (+ 1.690.770,52 €) car :

- La cotisation A.M.U. ainsi que les charges et produits relatifs au secteur A.M.U. ont été intégrés dans le compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier⁴ (déficit du secteur A.M.U. de - 1.381.067,12 €).
- Le résultat de l'ancienne Intercommunale de Bastogne n'est pas intégré dans ce compte de résultat (- 87,05 €).
- Le résultat du secteur Extra-Hospitalier a été intégré dans le compte de résultat par centre de frais définitif au secteur hospitalier (déficit du secteur Extra-Hospitalier - 177.000,52 €).

⁴ Tel que communiqué au SPF dans le cadre du reporting réglementaire.

4.6.7. LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHÉS PUBLICS

Ci-dessous, la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier des charges. Article L1523-13 paragraphe 3 du décret du 19 juillet 2006 sur les Intercommunales.

Organe	Date	Site	Description	Montant TVAC	Procédure	Adjudicataire
CA	23/01/2018	Vivalia	Chariots informatiques	614 215,09	PO	Econocom
CA	23/01/2018	CSL	Mise à niveau salle coronographie	177 870,00	PNSP	Philips
CA	23/01/2018	CHA	Respirateurs	275 880,00	AOO	Medtronic
CA	23/01/2018	Vivalia	Gasoil de chauffage	1 325 246,00	Centrale marché Province	Comfort Energy SA
CA	23/01/2018	Vivalia	Incontinence adulte	794 804,88	PO	Ontex
CA	20/03/2018	CHA	Moniteurs	273 878,10	PO	Dräger
CA	20/03/2018	MR-MRS	Construction MRS ST Antoine	15 054 045,42	PO	Duchêne/Moury
CA	20/03/2018	CSL	Immunoanalyseur	1 021 864,87	PO	Thermofischer
CA	20/03/2018	Vivalia	Blanchisserie	5 289 904,52	PO	Malysse
CA	20/03/2018	Vivalia	Convention protection données	237 383,28	Pas de marché	Santhéa
CA	22/05/2018	CHA, IFAC, CSL	AS 400	169 884,00	PO	SBIM
CA	22/05/2018	Vivalia	PC Serveur - marché Province	1 238 021,60	Centrale marché Province	Econocom
CA	22/05/2018	CSL	Tables RX	1 767 835,41	AOO	Siemens
CA	22/05/2018	Vivalia	Titre repas	5 269 456,00	PO	Edenred
CA	22/05/2018	Vivalia	Imatinib caspofungine voriconazole linézolide	57 377,36	PO	"Lot 1 : Teva, Sandoz, AH Lot 3 : Teva, Sandoz, Pfizer Lot 4 : Myla, Pfizer, Sandoz"
CA	22/05/2018	Vivalia	Gants chirurgicaux	974 812,00	Centrale CHU	Hospithera
CA	22/05/2018	Vivalia	Viande	1 893 168,60	PO	Viangro, Delvaux, Meco, Q Food
CA	19/06/2018	CSL	Irradiateur	352 110,00	PO	Grade
CA	19/06/2018	Vivalia	Erythropoïétine	820 322,92	PO	Janssen, Sandoz
CA	24/07/2018	CSL	Echographe	77 117,35	PNSP	GE
CA	24/07/2018	IFAC	Moniteurs et centrale	52 370,01	PNSP	Acertys
CA	24/07/2018	CSL	Endoscopes	155 832,63	PNSP	Olympus
CA	24/07/2018	Vivalia	10 véhicules projet 107	133 368,86	PNDAPP	D'ieteren
CA	24/07/2018	Vivalia	articles de protection du corps	153 574,43	PNAPP	King
CA	21/08/2018	IFAC	Echographes	49 886,85	PNSP	Bénétec
CA	21/08/2018	Vivalia	Boulangerie - IFAC CHA, St Ode, Chanly	110 863,79	PNAPP	Delhayé
CA	11/09/2018	Vivalia	Logiciel planification des urgences	83 497,73	PNSPP	Certéso
CA	11/09/2018	Vivalia	Note - fourniture de bureau	532 981,00	Centrale marché Province	Lyreco

Organe	Date	Site	Description	Montant TVAC	Procédure	Adjudicataire
CA	23/10/2018	IFAC	Chariots remise à température	75 960,41	PNSP	Electrobelux
CA	23/10/2018	CSL	Fauteuils	74 696,32	PNSP	Frésenius
CA	23/10/2018	CSL	Lits accouchement	84 081,45	PNSP	Schell
CA	23/10/2018	IFAC	Automate immuno hémato	293 376,60	PO	OCD
CA	23/10/2018	IFAC	Echographe	61 598,68	PNSP	Siemens
CA	23/10/2018	IFAC	Endoscope	53 724,00	PNSP	Olympus
CA	23/10/2018	Vivalia	Logiciel gestion horaires	352 021,73	PO	Décis
CA	23/10/2018	CHA	Scialytiques	79 810,51	PO	Maquet
CA	4/12/2018	IFAC	Tables opération	284 510,08	PO	Maquet
CA	4/12/2018	CSL	Automate immuno histochimie	618 588,30	PO	Agilent
CA	4/12/2018	CHA	Respirateurs de transport	71 148,00	PNSP	Corpuls
CA	4/12/2018	CHA	Chariots remise à température	73 661,12	PNSP	Electrobelux
CA	4/12/2018	CHA	Cabine EFR	56 205,11	PNSP	Accuramed
CA	4/12/2018	CSL	Mise à niveau PACS	45 254,00	PNSP	Siemens
CA	4/12/2018	CSL	Moniteurs dialyse	158 448,71	PNAPD	Frésenius, Médicole
CA	4/12/2018	IFAC	Chariots remise à température	75 960,41	PNSP	Electrobelux
CA	4/12/2018	Vivalia	Réviseurs 2019 2020 2021	163 350,00	PNAPP	ACF Audit et APH Audit
CA	4/12/2018	Vivalia	Médecin Coordinateur	132 320,91	PBSP	Marino, Dambon, Parada
CA	4/12/2018	Vivalia	Immunoglobuline	2 315 040,00	PO	CSL-Behring
CA	4/12/2018	Vivalia	Cytostatiques	496 989,62	PO	Accord H, Teva, Aurobin- do, Pfizer, Fresenius
CA	4/12/2018	Vivalia	Concession bandagisterie	-410 625,60	Mise en concu- rence	Qualias, Spronken, Vigo, Orthopedia, Selvais
CG	30/01/2018	CHA, IFAC	Insuflateurs	160 748,50	PNSP	ConMed
CG	30/01/2018	CHA	Chariots transport	69 299,12	PNSP	Maquet
CG	30/01/2018	Vivalia	Cartouches encre et toners	186 310,16	Centrale marché Province	Mimeos SA
CG	30/01/2018	Vivalia	Disposable de laboraoire	141 539,91	PNAPD	Novolab
CG	20/02/2018	Vivalia	Chèques cadeaux	125 998,60	PNSP	Collishop
CG	20/02/2018	Vivalia	Terminaux de paiement	71 209,95	PNDPP	Worldline
CG	20/02/2018	Vivalia	Produits d'hygiène adultes	94 220,67	PNSPP	WM Supplies
CG	20/02/2018	CHA	Endoscopes	252 838,61	PNAPD	Olympus
CG	20/03/2018	IFAC	Vidéoprocasseur	47 442,81	PNSP	De Beukelaer
CG	20/03/2018	IFAC	Echocardiographe	67 034,85	PNSP	GE
CG	20/03/2018	CSL	Laser	82 954,00	PNSP	Olympus
CG	10/04/2018	IFAC	Phacoémulsification	53 362,82	PNSP	De Ceunynck
CG	15/05/2018	IFAC	Automate glycémie	149 383,31	PNAPD	Roche
CG	15/05/2018	CHA	Appareil ponction ganglionnaire	157 759,34	PNAPD	De Beukelar
CG	15/05/2018	CHA	Endoscopes	57 866,11	PNSP	De Beukelar
CG	15/05/2018	IFAC	Echographes	49 886,85	PNSP	Bénétec
CG	15/05/2018	CSL, IFAC	Tables de nuit	138 725,74	PNSP	Haelvoet
CG	15/05/2018	CSL	Extracteur	177 386,00	PNAPD	ElitéGroup
CG	12/06/2018	IFAC	Scialytiques	53 407,83	PNAPD	Stérid
CG	12/06/2018	IFAC	Mammographe	240 185,00	PNAPD	Dyma
CG	12/06/2018	Vivalia	Traiteur fête personnel	79 110,00	PNSPP	Paulus
Total				63 471 813,67 €		

AP Adj. Publique

AO Adj. Ouverte

AOO Appel d'offres ouvert

PO Procédure ouverte

PNAPD Procédure négociée avec publicité directe

PNAPP Procédure négociée avec publicité
préalable

PNDAPP Procédure négociée directe avec
publication préalable

PNSP Procédure négociée sans publicité

PNSPP Procédure négociée sans publicité
préalable

4.7. BUDGET DES MOYENS FINANCIERS 2018 ET RATTRAPAGES

Le calcul des rattrapages estimés de l'exercice 2018 a été effectué selon la circulaire du SPF Santé Publique du 28 avril 2005. Le montant de ces rattrapages a été comptabilisé dans la rubrique 701 du compte de résultats.

Les rattrapages en cours octroyés ou récupérés via la sous-partie C2 du BMF ont été comptabilisés sur les comptes de créances et dettes relatives aux exercices concernés en contrepartie de la rubrique 700 du compte de résultats.

La différence éventuelle entre les rattrapages notifiés par le SPF Santé Publique et l'estimation effectuée lors des exercices antérieurs, ainsi que des corrections éventuelles relatives au calcul des rattrapages des exercices précédents, ont été comptabilisées en comptes de résultats sur exercices antérieurs.

BMF 2018 octroyé par le SPF

	2017	2018	Ecart 2018-2017 (en valeur)	Ecart 2018-2017 (en %)
Lits aigus	108 884 838,65	113 944 042,66	5 059 204,01	4,65%
Lits Sp	8 900 470,92	8 928 013,46	27 542,54	0,31%
Lits Sp palliatifs	2 055 279,12	2 050 563,33	-4 715,79	-0,23%
Lits Psy	16 249 397,37	17 270 979,74	1 021 582,37	6,29%
TOTAL	136 089 986,06	142 193 599,19	6 103 613,13	4,48%

Résumé des rattrapages estimés pour l'exercice 2018

	Lits aigus	Lits Sp	Lits Sp palliatifs	Lits Psy	Total
Garantie Partie Fixe	52 402,21	4 277,63	-3 174,28	-117 722,79	-64 217,23
Sous-parties B1 et B2	-403 515,06	0,00	23 459,57	0,00	-380 055,49
Sous-partie A1	-1 865 578,84	-223 341,97	-52 281,50	-169 209,45	-2 310 411,76
Sous-partie C1	43 000,47	0,00	0,00	0,00	43 000,47
Sous-parties B4 et B9	345 060,93	-4 051,20	0,00	244 621,73	585 631,46
TOTAL	-1 828 630,29	-223 115,54	-31 996,21	-42 310,51	-2 126 052,55

BMF 2018 y compris les rattrapages de l'exercice et les rattrapages en cours (rubriques 700 et 701 + 669 400 et 769 400 du compte de résultats)

	2017	2018	Ecart 2018-2017 (en valeur)	Ecart 2018-2017 (en %)
700 000 BMF partie fixe	117 493 127,04	123 236 792,34	5 743 665,30	4,89%
700 000 BMF partie variable	18 042 575,95	18 250 435,43	207 859,48	1,15%
700 500 Rattrapages en cours	-1 571 906,44	-4 866 668,11	-3 294 761,67	209,60%
700 900 Rétrocessions BMF	-2 171 078,77	-2 145 918,44	25 160,33	-1,16%
701 000 Rattrapages de l'exercice	-1 550 054,85	-2 126 052,54	-575 997,69	37,16%
BMF	130 242 662,93	132 348 588,68	2 105 925,75	1,62%
669 400 BMF exercice antérieur	-31 432,09	-	31 432,09	-100,00%
769 400 BMF exercice antérieur	231 349,92	2 488 304,51	2 256 954,59	975,56%
BMF exercice antérieur	199 917,83	2 488 304,51	2 288 386,68	1144,66%
TOTAL	130 442 580,76	134 836 893,19	4 394 312,43	3,37%

BMF au 01/07/2018 octroyé par le SPF

	1/07/17	1/07/18	Ecart 07/2018-07/2017 (en valeur)	Ecart 07/2018-07/2017 (en %)
Lits aigus	105 706 620,78	118 511 571,91	12 804 951,13	12,11%
Lits Sp	8 748 755,44	9 075 096,82	326 341,38	3,73%
Lits Sp palliatifs	1 963 083,07	2 131 417,17	168 334,10	8,57%
Lits Psy	16 496 307,94	17 817 884,41	1 321 576,47	8,01%
TOTAL	132 914 767,23	147 535 970,31	14 621 203,08	11,00%

L'évolution du BMF des entités VIVALIA au 01/07/2018 (+ 14.621.203,08 € soit + 11,00 %) par rapport au 01/07/2017 s'explique par les facteurs suivants :

Ecart entre BMF au 1er juillet 2018 et 1er juillet 2017				
	Aigus	Sp	Sp pall	ECART TOTAL
A1	-1 053 353,11	-229 585,17	-30 142,86	-1 313 081,14
A2	76 152,20	2 726,72	668,11	79 547,03
A3	-290 362,74	0,00	0,00	-290 362,74
B1	187 375,04	36 207,74	4 417,62	228 000,40
B2	708 345,37	65 317,91	19 051,40	792 714,67
B3	317 325,43	0,00	0,00	317 325,43
B4	3 513 503,44	14 171,42	3 560,17	3 531 235,03
B5	27 297,03	2 723,39	183,80	30 204,22
B6	13 909,42	237,77	39,75	14 186,94
B8	4 537,67	0,00	0,00	4 537,67
B9	980 754,33	8 994,94	2 569,78	992 319,05
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	9 641 043,52	425 546,67	167 986,33	10 234 576,52
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	14 126 527,60	326 341,38	168 334,10	14 621 203,08

Sous-Partie A1: Diminution de 1.313.081,14 € suite à :

- Les montants de sous-partie A1 ont été adaptés par rapport à la dernière révision : + 792.529,00 €
- Suite aux transferts de compétences (FED => RW) les financements suivants ont été transférés vers l'AVIQ : - 2.105.611,07 €

A partir du 1er juillet 2019, ces montants seront liquidés via le prix hébergement « AVIQ ».

VIVALIA	
A1 SOUS-PARTIE A1	2.105.611,07
500 Matériel médical Type Aigu et Grandss Brûlés	433.730,47
560 Matériel médical supplément	282.286,70
570 Matériel médical : dispositions particulières au 01.01.2007	141.143,35
700 Matériel non médical	509.665,48
760 Matériel non médical supplément	290.938,65
770 Matériel non médical : dispositions particulières au 01.01.2007	145.469,32
850 Matériel médical et non médical (sp et psychiatrique)	232.540,18
860 Matériel médical et non médical (sp et psychiatrique) supplé	42.173,15
870 Mat. Médical & non médical : dispositions particulières au 01/	21.086,58
900 Matériel roulant	6.577,19
9001 Modifications Matériel médical	-29.457,09
9002 Modifications Matériel non médical	-31.043,54
9003 Modifications Matériel médical et non médical	60.500,63

Sous-Partie A3 : Diminution de 290.362,74 €

- Suite aux transferts de compétences (FED => RW) les financements ont été transférés vers l'AVIQ

B1 et B2 : Augmentation de 1.020.715,07 € liée à l'indexation

Sous-partie B3 : Augmentation de 317.325,43 €

- Financement lié au nouvel agrément de la RMN à Libramont, ce forfait couvre :
 - Les frais d'entretien de l'équipement et des locaux
 - Le coût des biens de consommation
 - Les frais généraux
 - Les frais du personnel infirmier et technique qualifié
 - Les frais d'administration

Sous-partie B4 : Augmentation de 3.531.235,03 € suite à :

- Indexation : + 387.600,00 €
- ONSS APL : + 263.000,00 €
- Fonction Palliative mobile : + 418.000,00 € (Pour rappel le financement avait été supprimé par erreur en 2017 => Montant 2017 a été récupéré via la sous-partie C2)
- Financement FBI : + 1.971.472,19 € (auparavant octroyé via l'ONSS) :

2500 Contractuels subventionnés	01-07-17	01-07-18	ETP	Ecart 2018-2017
CUP	134.684,43	466.522,59	15,50	331.838,16
IFAC	61.497,86	490.160,35	20,00	428.662,49
CHA	84.559,56	673.970,48	27,50	589.410,92
CSL	89.171,89	710.732,51	29,00	621.560,62
TOTAL	369.913,74	2.341.385,93	92,00	1.971.472,19

- Financement TPP-QPP revu à la hausse suite à la dernière révision : + 287.000,00 €
- Financement de la mise en place du « cluster à basse variabilité » : + 176.000,00 €

Sous-Partie B9 : Augmentation de 992.319,05 € suite à :

- Financement « fin de carrière » adapté suite à la dernière révision : + 712.000,00 €
- Financement « prime d'attractivité » adapté suite à la dernière révision : + 141.000,00 €
- Augmentation liée à l'indexation : + 140.000,00 €

Sous-Partie C2 : Augmentation de 10.234.576,52 € suite à :

- Liquidation des montants liés à la révision du BMF 2011 – 2012 (9.918.203,97 €)

4.8. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 2018

4.8.1. CHARGES EXCEPTIONNELLES 2018

Code	Charges	Montants
660	Amortissements exceptionnels	€ -
662	Provisions pour risques et charges exceptionnels	€ -
663	Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ -
664	Autres charges exceptionnelles	€ 4 814,76
666	Charges exceptionnelles	€ -
669	Charges relatives aux exercices antérieurs	€ 3 638 962,18
Total		€ 3 643 776,94

Code	Détail des charges relatives aux exercices antérieurs	Montants
6690	Approvisionnements relatifs aux exercices antérieurs	€ 205 582,10
6691	Services et fournitures relatifs aux exercices antérieurs	€ 664 735,61
6692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 1 914 770,55
6693	Amortissements relatifs aux exercices antérieurs	€ -
6694	Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs	€ 849 825,53
6695	Charges financières sur exercices antérieurs	€ 4 048,39
6699	Autres charges relatives aux exercices antérieurs	€ -
Total		€ 3 638 962,18

4.8.2. PRODUITS EXCEPTIONNELS 2018

Code	Produits	Montants
760	Reprise d'amortissement	€ -
762	Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige)	€ 169 035,31
763	Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 18 005,25
764	Autres produits exceptionnels	€ 16 869,93
768	Autres produits exceptionnels	€ 0,14
769	Produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 4 669 054,98
Total		€ 4 872 965,61

Code	Détail des produits relatifs aux exercices antérieurs	Montants
7690	Produits facturation relatifs aux exercices antérieurs	€ 273 569,87
7691	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs	€ 202 132,27
7692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 244 355,94
7693	Reprise s/amortissements antérieurs	€ 93 042,77
7694	Recettes relatives aux exercices antérieurs	€ 170 163,73
7695	Ristournes relatives aux exercices antérieurs	€ 20 949,15
7697	Produits exercices antérieurs (rétrocessions)	€ 8 037,26
76990	Autres produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 1 633 515,42
76991	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF)	€ 2 023 288,57
Total		€ 4 669 054,98

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.9. RÉDUCTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS 2018

Code	Réductions de valeurs et provisions 2018	Montants
630	Amortissements	€ 21.477.989,77
631/4	Réductions de valeur sur actifs circulants	€ 276.850,82
635	Provisions pour risques et charges	€ -1.194.004,99
636/7	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	€ 1.833.781,26
Total		€ 22.394.616,86

4.10. DÉTAIL DES PROVISIONS 2018

Nature	Compte	Solde 31.12.2017	Utilisations 2018	Dotation 2018	Reprise 2018	Solde 31.12.2018
Provisions pour pensions et obligations similaires	160	€ 3.322.030,68	€ -862.799,01	€ -	€ -81.304,10	€ 2.377.927,57
Provisions pour arriérés de rémunérations	163	€ 1.231.448,08	€ -	€ -	€ -	€ 1.231.448,08
Provisions pour autres risques et charges	164	€ 18.855.371,12	€ -930.344,84	€ 9.793.369,74	€ -7.448.180,83	€ 20.270.215,19
Sous-total classe 16		€ 23.408.849,88	€ -1.793.143,85	€ 9.793.369,74	€ -7.529.484,93	€ 23.879.590,84
Réductions de valeurs sur créances commerciales	409	€ 6.916.586,51	€ -701.123,17	€ 1.233.114,87	€ -254.755,43	€ 7.193.822,78
Réduction de valeur sur autres créances	419	€ 36.640,77	€ -	€ -	€ -	€ 36.640,77
Pécules de vacances	456	€ 8.381.423,70	€ -9.019.084,44	€ 9.036.494,06	€ -	€ 8.398.833,32
Sous-total classe 4		€ 15.334.650,98	€ -9.720.207,61	€ 10.269.608,93	€ -254.755,43	€ 15.629.296,87
Total		€ 38.743.500,86	€ -11.513.351,46	€ 20.062.978,67	€ -7.784.240,36	€ 39.508.887,71

CHAPITRE 5





POINTS COMPLÉMENTAIRES

VIVALIA DÉTIENT UNE PART SOCIALE AU CAPITAL DE IDELUX PROJETS PUBLICS (25 €) ET UNE PART B AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE (3,71 €).

VIVALIA NE DÉTIENT PAS DE SUCCURSALE.

AUCUN ÉVÉNEMENT INTERVENU APRÈS LA CLÔTURE DES COMPTES N'EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018.



CHAPITRE 6



BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

BILAN SOCIAL ÉTABLI SELON LE MODELE COMPLET

MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination : **VIVALIA**

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse : **Chaussée de Houffalize, 1**

Code postal : **6600**

Commune : **BASTOGNE**

Numéro d'entreprise⁵ : **0214567166**

Description de l'activité principale de l'entreprise : **Secteur hospitalier**

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01 / 01 / 2018 au 31 / 12 / 2018.

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : **BINAME Michel**

Téléphone : **061/240 330** Téléfax : **061/240 346**

Adresse e-mail : **biname.michel@vivalia.be**

Signature pour l'entreprise :


M. BINAME
Directeur des Ressources Humaines

⁵ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1 590,98	414,15	1 176,83
Temps partiel	1002	2 164,59	119,08	2 045,51
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2 982,25	494,74	2 487,51
Nombre effectif d'heures prestées				
Temps plein	1011	2 823 498,85	793 151,24	2 030 347,61
Temps partiel	1012	2 549 547,22	153 548,93	2 395 998,29
Total	1013	5 373 046,08	946 700,17	4 426 345,91
Frais de personnel				
Temps plein	1021	92 916 584,52	28 745 635,86	64 170 948,66
Temps partiel	1022	81 817 583,24	4 822 015,02	76 995 568,22
Total	1023	174 734 167,76	33 567 650,88	141 166 516,88
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0,00	0,00	0,00
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2 971,89		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	5 304 804,41		
Frais personnel	1023	170 810 882,52		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0,00		

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1 628	2 151	2 983,35
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1 452	1 934	2 686,87
Contrat à durée déterminée	111	105	129	170,72
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,00
Contrat de remplacement	113	71	88	125,76

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Par sexe				
Hommes	120	426	107	490,00
de niveau primaire	1200	47	16	56,40
de niveau secondaire	1201	143	35	162,48
de niveau supérieur non universitaire	1202	186	46	214,94
de niveau universitaire	1203	50	10	56,18
Femmes	121	1 202	2 044	2 493,35
de niveau primaire	1210	94	213	223,25
de niveau secondaire	1211	413	818	915,14
de niveau supérieur non universitaire	1212	612	923	1 213,48
de niveau universitaire	1213	83	90	141,48
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	11	1	11,50
Employés	134	1 398	1 881	2 587,19
Ouvriers	132	219	269	384,66
Autres	133	0	0	0,00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,7419	19,902
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1473,6	34215,9
Frais pour l'entreprise	152	73045,01	645950,93

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	205	509	1 950	1 262,66
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	174	137	262,51
Contrat à durée déterminée	211	187	1 635	741,94
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0,00
Contrat de remplacement	213	148	178	258,21

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	305	465	1 988	1 211,85
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	117	205	229,43
Contrat à durée déterminée	311	187	1 617	717,02
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0,00
Contrat de remplacement	313	161	166	265,40
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	22	61	59,65
Prépension	341	0	0	0
Licenciement	342	4	1	5
Autre motif	343	439	1 926	1 147,20
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants				
	350	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	227	5811	1 426
Nombre d'heures de formations suivies	5802	4.906,76	5812	25.233,82
Coût net pour l'entreprise	5803	219.548,65	5813	1.158.615,71
dont coût brut directement lié aux formations	58031	0	58131	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	0	5831	0
Nombre d'heures de formations suivies	5822	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formations suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0



CHAPITRE 7



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RAPPORT ANNUEL 2018 DU COMITE DE REMUNERATION DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 1523-17 § 2 CDLD).

1. Préambule.

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière. Sont associés les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Si, en suite au processus de fusion/absorption de 2018, co-habitent au sein de Vivalia 7 statuts administratifs et pécuniaires.

Par contre, pour les membres du personnel de direction, dans le cadre de leurs responsabilités transversales, leurs sont appliqués les statuts administratif et pécuniaire de Vivalia (nous sommes soumis aux principes généraux de le RGB), ainsi que le Règlement de travail pour ce qui concerne les rémunérations des fonctions de direction.

Ces statuts et Règlement de travail ont fait l'objet de décisions préalables du Conseil d'administration, en suite au processus de Concertation et de Négociation Syndicale.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel 2018.

Pour rappel, la nouvelle rédaction de l'article pré-cité est la suivante :

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence. Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

2. La composition du Comité de rémunération au 26/06/2018.

Le Comité de rémunération était composé comme suit, jusqu'au 26/06/2018, date à partir de laquelle il aurait dû être constitué conformément aux nouvelles dispositions du CDLD, particulièrement, le décret du 28 mars 2018 et suivants:

Président

Jean-Marie CARRIER

Vice-président

Roland DEOM (1^{er} Vice-président)

Administrateurs

Michel JACQUET / Jean-Marie MEYER / Jocelyne OLIVIER

3. Les dates des réunions en 2018.

Le Comité de rémunération s'est réuni les 14/05/2018.

4. Les décisions et recommandations du Comité de rémunération en 2018.

Les décisions et recommandations du 14/05/2018 ont porté sur:

1. l'arrêt du rapport annuel 2017 ;
2. les recommandations du Comité de rémunération en matière de règles de rémunération et d'avantages en nature pour les administrateurs, Président, Vice-Président et observateur en suite au décret du 28 mars 2018 et suivants et tel que repris ci-après, à destination de l'Assemblée générale :

A.2.2. Règles de rémunération et d'avantages en nature pour les administrateurs, Président, Vice-président et observateurs.

Vu les règles actuellement en vigueur concernant la rémunération des administrateurs, telles qu'adoptées par l'assemblée générale du 30 juin 2009 sur proposition du Comité de rémunération du 12 mai 2009 ;

Vu les décrets des 29 mars et 25 avril 2018 relatifs au renforcement de la gouvernance et de la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra locales et leurs filiales tels que publiés au MB du 15 mai 2018 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié par les décrets précités ; plus particulièrement le livre III du dit code, ainsi que l'annexe 1. relative aux plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de mandat dérivé de président ;

Attendu l'obligation de modifier les règles adoptées le 30 juin 2009, cela au plus tard le 30 juin 2018 ;

Attendu l'obligation de procéder à la mise à jour des règles de rémunération pour le 30 juin 2018 afin de les mettre en concordance avec le CDLD tel que modifié ;

Attendu l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de procéder à des modifications ;

Vu la convocation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin 2018 ;

Considérant les propositions de modifications telles que portées à l'ordre du jour et y annexées et présentées en séance ;

Le Comité de rémunération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter les recommandations en matière de règles de rémunération telles que reprises ci-après ;
- de les transmettre pour information au Conseil d'administration ;
- de les proposer à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018.

Proposition de recommandations du Comité de rémunération à l'assemblée générale, relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature

Généralité :

Les règles appliquées seront conformes aux nouveaux décrets modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990) dans les organes de gestion de l'association ; si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur effectivement présent ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantage en nature complémentaire payés aux administrateurs ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir.

Règles de rémunération du Présidente :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute de montant de 17.140,41 euros (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif et le comité de gestion.

Règles de rémunération du Vice-président :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute de montant de 12.855,31 euros (75 % du Président) (indice-pivot 138,01);
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif et le comité de gestion.

Règles de rémunération pour les observateurs :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux observateurs.

5. La politique globale de rémunération de l'Intercommunale VIVALIA.

En matière de politique globale de rémunération, il y a lieu de distinguer les membres des organes de gestion et les membres des fonctions de direction.

5.1. La politique de rémunération à l'égard des membres des organes de gestion.

La politique de rémunération n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes, à savoir que nous continuons à appliquer la politique de rémunération mise en place dès la création de Vivalia en 2008, à savoir le respect « sensu stricto » des dispositions et de l'annexe du CDLD en matière de rémunération des Président, Vice-Président, administrateurs et observateur.

Il n'y a pas eu de recommandations pour les autres organes de gestion et / ou organes restreints de gestion, ceux-ci n'ayant pas été mis en place.

Les critères de l'annexe 1 pris en compte étaient les suivants :

Critères suivant annexe 1er du CDLD, fixant les plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés – Article 5311-1, §6,

1) Population.

Province de Luxembourg 282.946
Communes de Rochefort, Somme-Leuze et Vresse/s/Semois 20.777
Total 307.299
Score = 0,75

2) Chiffre d'affaires.

Comptes 70 à 74 exercice social 2016 341.354.988,83 €
Score = 1

3) Personnel occupé en ETP.

Situation au 31.12.2017 (code 1003 du bilan social consolidé) 2.971,89
Score = 1

Score total et plafond.
2,75 → 17.140,41 €

Les décisions de l'assemblée générale du 26 juin 2018, prises sur base des recommandations du Comité de rémunération du 14 mai 2018 ont été approuvées par Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, par courrier daté du 4 mars 2019.

5.2. La politique de rémunération à l'égard des membres des fonctions de direction.

Le Comité de rémunération n'a pas pris de décision relativement aux rémunérations des membres des fonctions de direction.

Les décisions, prises lors des engagements ou prolongations de décisions, ont été prises directement par le Conseil d'administration, conformément aux statuts administratif et pécuniaire, au Règlement de travail et aux Car, GSM et PC polices, lesquels ont été soumis préalablement à la Concertation et Négociation syndicale ainsi qu'à l'approbation du Service Public de Wallonie.

Ces rémunérations tiennent compte du caractère transversal des dites fonctions et du fait que notre Intercommunale a été constituée en 2008 aux fins de créer, d'acquérir, de gérer et d'exploiter sur le territoire de ses associés, des institutions médico-sociales, telles que cliniques, maternités, centres de santé, homes pour personnes âgées ou pour enfants, institutions pour enfants handicapés et centres d'accueil ainsi que d'organiser et gérer tout service s'occupant au sens large d'assistance et de soins extra-hospitaliers, l'Intercommunale VIVALIA développe des activités principalement liées à son core business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente, de la Prise en Charge de la Personne Agée et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatriques et 1 ASBL d'habitations protégées. Ces institutions comptent 1184 lits hospitaliers agréés et 410 en MRPA/MRS, emploient 3779 personnes et s'adjoignent les services d'environ 417 médecins spécialisés.

Les investissements réalisés en 2018 sous la forme de marchés publics était de 63.471.813,67 €.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2018 et 2017.

Année	2018	2017
ETP personnel (1003)	2982,25	2971,89
Rémunérations et charges sociales (62)	174.734.167,76 €	170.810.882,52 €
Chiffre d'affaires (70)	344.952.844,94 €	336.002.195,42 €
Actifs immobilisés (20/28)	223.327.802,13 €	225.685.539,39 €
Actifs circulants (29/58)	174.859.420,07 €	151.399.438,22 €
Capital (10)	53.858.944,18 €	53.858.944,18 €

6. La pertinence des rémunérations et de tout autre avantage éventuel, pécuniaire ou non.

6.1. Le président et le vice-président, les administrateurs et l'observateur.

Le régime des indemnités de fonction, et non pas le jeton de présence, se justifie par la participation du président et du vice-président à des réunions autres que les Conseil d'administration, dans le cadre de la Loi des Hôpitaux, des décrets de la Région Wallonne en matière de gestion des MR/MRS, de la concertation et de la négociation syndicale et des jurys d'examen.

6.2. Les administrateurs.

L'octroi d'un jeton de présence à un administrateur pour sa participation aux réunions de conseil d'administration se justifie par son investissement nécessaire et le travail réalisé liés aux activités gérées par Vivalia et telles que décrites dans le point 5.2., cela au même titre que les conseillers provinciaux.

Il y a lieu de mentionner que les Députés provinciaux, membres du CA ont décliné le paiement de jetons de présence pour leurs participations aux réunions de CA.

6.3. L'observateur.

Il y a lieu de mentionner que l'observateur ne percevra pas de jeton de présence ni de remboursement de frais de déplacement alors que ces obligations sont pour le moins identiques à celle d'un administrateur hormis la capacité décisionnelle.

6.4. Les membres des Comités de secteur d'avis.

Les membres des Comités de secteur bénéficiaient jusqu'au 26 juin 2018 de la prise en charge de leurs frais de déplacement, calculés sur base de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours. Adaptation du montant de

l'indemnité kilométrique et modifications ultérieures.

Ce remboursement des frais de déplacement a été rendu impossible par le décret du 28 mars 2019 et suivants, alors que ces frais seraient réellement engagés par les dits membres si nous avions pu mettre en place les dits Comités de secteur.

6.5. Les membres des fonctions de direction.

Comme déjà précisé, les échelles de traitement sont celles de la RGB.

Les primes de transversalité sont liées à une expertise spécifique, une responsabilité dans le cadre du projet d'entreprise et l'exercice d'une fonction transversalité.

Les packs mobilité et communication octroyés sont justifiés par la dispersion des institutions de VIVALIA sur tout le territoire de la Province de Luxembourg, et les déplacements vers les autorités associées et de Tutelle.

Les indemnités de garde octroyées au Directeur général et aux directeurs généraux adjoints sont justifiées par leur disponibilité obligatoire en tant que Directeur général des hôpitaux et coordinateurs de sites ; il s'agit là de la particularité de notre Intercommunale de soins de santé, à savoir l'application des dispositions de la Loi des hôpitaux et des Décrets de la Région Wallonne réglementant les MR/MRS.

Conformément au mandat de gestion, passé entre le conseil d'administration et les membres du CODIR (comité de direction), ces derniers participent aux réunions des organes.

7. Les recommandations.

Il appartiendra aux membres du Comité de rémunération, après renouvellement des organes de gestion lors de l'assemblée générale du 25 juin 2019, de proposer les recommandations utiles pour l'octroi de jetons de présence et rémunérations des membres des organes de gestion pas mis en place à l'heure actuelle.

Ainsi fait à Bastogne, le 21 mai 2019

Jean-Marie CARRIER

Président de VIVALIA

CHAPITRE 8



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE REMUNERATION 2018 DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 6421-1 du CDLD).

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière. Sont associés les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 du CDLD, le Conseil d'administration a arrêté son Rapport de rémunération 2018.

Pour rappel, l'article ci-avant cité précise :

(Titre II – Relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature des organismes locaux et supralocaux- Décret du 29 mars 2018, art. 70)

(Art. L6421-1. §1er. (...)) - Décret du 17 juillet 2018, art. 440bis) le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supralocal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;

3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;

5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

(§ 2. Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires et les personnes non élues.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux mandataires et aux personnes non élues;

2° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;

3° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté au plus tard le 30 juin. Il est adopté en séance publique du conseil communal ou provincial.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.- inséré par décret du 17 juillet 2018, art. 440bis).

Le Comité de rémunération, pour sa part, a établi son rapport annuel 2018 conformément à l'article L1523-17§2.

1. Les dates des réunions des organes en 2018.

Le Conseil d'administration s'est réuni les : 23/01 – 20/03 – 22/05 – 19/06 – 26-06 – 24/07 – 09/08 – 21/08 – 11/09 – 23/10 et 04/12.

Le Comité de rémunération s'est réuni le : 15/05.

Le Comité de gestion s'est réuni les : 30/01 – 20/02 – 20/03 – 10/04 – 15/05 et 12/06.

2. Les participations des membres aux organes de gestion.

Les participations aux réunions (exprimées en %) du **Conseil d'administration, du Comité de gestion et du Comité de rémunération**

CARRIER Jean-Marie, Président, membre des CA, CG et CR : 100 – 100 – 100

DEOM Roland, Vice-président, membre des CA, CG et CR : 100 – 83 – 0

HANIN Philippe, Vice-président, membre des CA et CG : 93 – 100

WAUTHOZ Vincent, Vice-Président, membre des CA et CG : 100 – 83

PIRARD Pierre, Vice-Président, membre des CA et CG : 69 – 0

* PLANCHARD Yves, Vice-président, membre des CA et CG : 100 – 50

* ADAM Patrick, membre du CA : 20

BONNET Coralie, membre du CA : 100

BONTEMPS Philippe, membre du CA : 100

COLLARD Denis, membre des CA et CG : 93 – 83

DE MUL Stéphane, membre du CA : 93

DEBLIRE Elie, membre des CA et CG : 90 – 100
DENIS Thimothe, membre du CA : 100

- * FALISSE Galle, membre du CA : 20
- * GILLARD Dominique, membre du CA : 80
- * HANNARD Marie-Eve, membre du CA : 0

HEYARD Nathalie, membre des CA et CG : 100 - 50
JACQUET Michel, membre des CA, CG et CR : 69 – 100 – 100

- * LAFFUT Anne, membre du CA : 80
- * MAHY Thérèse, membre du CA : 100

MEYER Jean-Marie, membre des CA, CG et CR : 83 – 100 – 100
MITRI Kamal, membre du CA : 93

- * MOINET Bernard, membre du CA : 60

MOUZON Christoph, membre du CA : 79
NOTET-SONNET Martine, membre du CA : 93
OLIVIER Jocelyne, membre des CA et du CR : 86 – 0

- * PETRE Brigitte, membre du CA : 80

RAMLOT Carmen, membre du CA : 61
STAES Michel, membre du CA : 100
THEODORE Sylvie, membre du CA : 93
THOMASSINT Claudy, membre du CA : 93
VANDENENDE Annick, membre du CA : 90

- * WEBER Marie-Claude, membre du CA : 40

- * Ces administrateurs étaient en fin de mandat suite à l'AG du 26/06/2018 et conformément au décret sur la nouvelle gouvernance du 29/03/2018.

3. Les autres instances.

Le Bureau de coordination s'est réuni les : 09/01 – 20/02 – 06/03 – 10/04 – 17/04 – 23/04 – 08/05 – 31/05 – 07/06 – 10/07 – 09/08 – 30/08 – 20/09 – 09/10 – 22/11 et 20/12.

Le Comité d'audit s'est réuni le : 07/06.

Le Comité de secteur AMU s'est réuni les : 24/01 et 09/05.

Le Comité de secteur Extra-Hospitalier s'est réuni les : 01/03 – 22/05 et 19/06.

Le Comité de secteur PCPA s'est réuni les : 21/02 et 14/05.

4. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

4.1. Les président et vice-présidents

Le montant global des indemnités de fonction octroyées au Président et aux Vice-présidents de VIVALIA était de 99.744,66 euros¹ pour 147.333,66 euros en 2017.

En 2018, les frais des déplacements des président et vice-président étaient de 12.362,72 euros (16.632,21 euros en 2017) dans le cadre de leurs participations aux réunions d'Assemblée générale, Conseil d'administration, Comité de gestion, Comité de rémunération, Comité d'audit, Bureau de coordination, Comité de négociation et de concertation, Comité de concertation Bien Etre au travail, COSTRAT, CPCGMH, Jurys d'examens,

Un montant de 113,00 euros a été remboursé au Président pour frais de représentation, pour 575,95 euros en 2017.

Les détails sont repris ci-après (nom, fonction, indemnités, frais déplacement, frais de représentation, total) :

CARRIER Jean-Marie, Président : 32.411,67 – 7.513,77 – 113,00 – 40.038,44
DEOM Roland, Vice-président : 22.157,55 – 1.770,25 – 0 – 23.927,80
HANIN Philippe, Vice-président² : 11.293,86 – 959,80 – 0 – 12.253,66
WAUTHOZ Vincent, Vice-Président³ : 11.293,86 – 1.112,04 – 0 – 12.405,90
PIRARD Pierre, Vice-Président⁴ : 11.293,86 – 0 – 0 – 11.293,86
PLANCHARD Yves, Vice-président⁵ : 11.293,86 – 1.006,86 – 0 – 12.405,90

4.2. Les administrateurs.

Le montant global des jetons de présence⁶ revenant aux administrateurs (trices) était de 39.438,46 euros, pour les réunions de Conseil d'administration et/ou Comité de gestion, pour 32.279,40 euros en 2017.

Le montant total des remboursements des frais kilométriques⁷ a été de 6.219,03 euros pour 4.140,89 euros en 2017.

¹ cinq vice-présidents jusqu'au 26/06/2018 ; un vice-président à partir du 26/06/2018

² jusqu'au 26/06/2018

³ idem

⁴ idem

⁵ idem

⁶ sur base de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours. Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique et modifications ultérieures. montant brut annuel indexé du jeton de présence est de 213,36 euros (base 125 euros)

Les détails sont repris ci-après (nom, fonction, jetons de présence CA, jetons de présence CG, frais de déplacement CA, frais de déplacement CG, total) :

BONNET Coralie, membre CA : 213,36 – 28,94 – 0 – 0 – 242,30
BONTEMPS Philippe, membre CA : 2.309,32 – 0 – 799,03 – 0 – 3.402,38
COLLARD Denis, membre CA et CG : 1.886,78 – 1.045,90 – 335,09 – 176,47 – 3.444,24
DE MUL Stéphane, membre CA : 2.095,96 – 0 – 560,29 – 0 – 2.656,25
DEBLIRE Elie, membre CA et CG : 2.100,14 – 1.255,08 – 610,43 – 219,35 – 4.185,00
DENIS Thimothé, membre du CA : 213,36 – 0 – 21,08 – 0 – 234,44

- FALISSE Gaëlle, membre du CA : 209,18 – 0 – 32,18 – 0 – 241,36
- GILLARD Dominique, membre CA : 836,72 – 0 – 181,30 – 0 – 1.018,02

HANIN Philippe, membre du CA : 1.050,07 – 0 – 17,86 – 0 – 1.067,93
JACQUET Michel, membre CA et CG : 1.472,62 – 1.255,08 – 434,22 – 233,90 – 3.395,82

- LAFFUT Anne, membre CA : 836,72 – 0 – 152,24 – 0 – 988,96

MEYER Jean-Marie, membre CA et CG : 1.677,60 – 1.255,08 – 91,18 – 130,78 – 3.154,64
MITRI Kamal, membre CA : 2.100,14 – 0 – 83,932 – 0 – 2.184,07
MOUZON Christoph, membre CA : 1.886,79 – 0 – 292,53 – 0 – 2.179,32

- NOTET-SONNET Martine, membre CA : 2.095,96 – 0 – 159,66 – 0 – 1.398,34

OLIVIER Jocelyne, membre du CA : 2.095,96 – 0 – 279,56 – 0 – 2.375,52

- PETRE Brigitte, membre CA : 836,72 – 0 – 8,32 – 0 – 845,04

PIRARD Pierre, membre du CA : 631,72 – 0 – 0 – 631,72
RAMLOT Carmen, membre CA : 1.677,61 – 0 – 232,03 – 0 – 1.909,64
STAES Michel, membre du CA : 213,36 – 0 – 37,16 – 0 – 250,52

- THEODORE Sylvie, membre du CA : 1.677,62 – 209,18 – 252,96 – 38,75 – 2.178,51

THOMASSINT Claudy, membre CA : 2.095,96 – 0 – 413,16 – 0 – 2.509,12
VANDENENDE Annick, membre CA : 2.309,32 – 0 – 244,76 – 0 – 2.554,08
WAUTHOZ Vincent, membre du CA : 1.263,43 – 0 – 22,14 – 0 – 1.263,43

- WEBER Marie-Claude, membre CA : 418,36 – 0 – 22,14 – 0 – 440,50

MM. ADAM Patrick, HEYARD Nathalie, MAHY Thérèse et MOINET Bernard, Députés provinciaux, ont décliné le paiement de jetons de présence et de frais de déplacement pour leurs participations aux réunions de CA et/ou CG.

- Ces administrateurs étaient en fin de mandat suite à l'AG du 26/06/2018 et conformément au décret sur la nouvelle gouvernance du 29/03/2018.

4.3. Les membres des comités de secteur (CS).

Le montant 2018 des frais de déplacement remboursés a été de 294,03 €.

Les détails sont repris ci-après (nom, fonction, frais de déplacement) :

BONTEMPS Philippe, membre CS AMU⁸ : 96,18
 CLAUDOT Alain, Vice-président CS AMU : 90,80
 NOTET-SONNET Martine, Vice-présidente CS AMU : 14,32
 THOMASSINT Claudy, Président CS PCPA⁹ : 73,08
 VAN DEN ENDE Annick, membre CS EH¹⁰ : 19,65

5. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

5.1. La rémunération (hors charges patronales) et avantages du Directeur général s'élève à, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle	156.369,71 €
Total avantages extra légaux ¹¹	1.070,40 €
Total général	157.440,11 €

5.2. Les rémunérations (hors charges patronales) et avantages des autres membres salariés du CODIR s'élèvent à 744.037,13 €, se décomposant comme suit :

Total rémunérations annuelles	569.976,86 €
Total avantages extra légaux ¹²	5.230,96 €
Total général	575.207,82 €

Les détails des autres membres salariés du CODIR sont repris ci-après (rémunération annuelle, avantages extra-légaux, total général) :

BINET Olivier, Directeur général adjoint : 131.650,77 – 503,00 – 132.153,77
 LESPAIGNARD Bertrand, Directeur général adjoint : 131.650,77 – 1.033,52 – 132.684,29
 DORIGATTI Michel : Directeur admin. et financier¹³ : 65.803,69 – 1.753,64 – 67.557,33

⁸ Comité de Secteur Aide Médicale Urgente

⁹ Comité de secteur Prise en charge de la Personne Agée

¹⁰ Comité de secteur Extra-Hospitalier

¹¹ càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, ...)

¹² càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, ...)

¹³ jusqu'au 30/06/2018

LOUIS Laure-Anne, Directeur administratif et financier¹⁴ : 22.079,10 – 225,00 – 22.304,10
LEROY Bénédicte, Directrice des soins infirmiers : 124.541,25 – 996,52 – 125.537,77
FRENAY Martine, Directrice qualité et stratégie : 94.251,28 – 719,28 – 94.970,56

5.3. Le Directeur général aux affaires médicales, membre du CODIR, est conventionné avec Vivalia. Le montant annuel des indemnités est de 255.340,57 €, dont détail ci-après :

NEUBERG Didier, Directeur général aux affaires médicales : 257.649,21- 0 – 257.649,21

Ainsi fait à Arlon, le 21 mai 2019

Jean-Marie CARRIER
Président de VIVALIA



Définitif

¹⁴ à partir du 17/09/2018

CHAPITRE 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SCRL Vivalia pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Vivalia (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2018 le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Vivalia SCRL, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 398.187.222 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 61.035.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point 4.7 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, et dont le solde net à payer (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élève à un montant de K€ 3.846. Les soldes à récupérer et à rétrocéder sont estimés, à la clôture de chaque exercice, sur la base des dispositions réglementaires légales et des mesures de financement connues. Il existe néanmoins une marge d'interprétation inhérente à ce genre d'estimations et en conséquence il ne nous est pas possible de nous prononcer sur leurs montants. Ces calculs devront être corroborés par le document officiel du SPF Santé Publique qui sera adressé ultérieurement à l'institution, à la suite de la révision définitive des années concernées.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le point 3 des comptes annuels qui décrit la problématique du financement des pensions du secteur public et plus particulièrement la cotisation dite de responsabilisation qui a impacté les comptes clos le 31 décembre 2018 à concurrence de M€ 5.7 et

qui pourrait avoir un impact significatif sur les exercices futurs.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long

de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- ▶ Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels,

et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et les statuts, et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue de nos procédures spécifiques sur le rapport gestion et outre le fait que l'information relative à l'utilisation d'instruments financiers est manquante, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les Comptes Annuels et qu'il a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100 § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- ▶ Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique en particulier l'arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux alors que celui-ci ne peut être considéré comme équivalent à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels des sociétés coopératives, notamment compte tenu de l'impossibilité d'amortir les actifs immobilisés l'année au cours de laquelle l'investissement est réalisé.

**Rapport du commissaire du 22 mai 2019 sur les Comptes Annuels
de Vivalia pour l'exercice clos
le 31 décembre 2018 (suite)**

- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 22 mai 2019

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représentée par



Marie-Laure Moreau
Associée*
*Agissant au nom d'une SPRL

Réf. : 19MLM0155

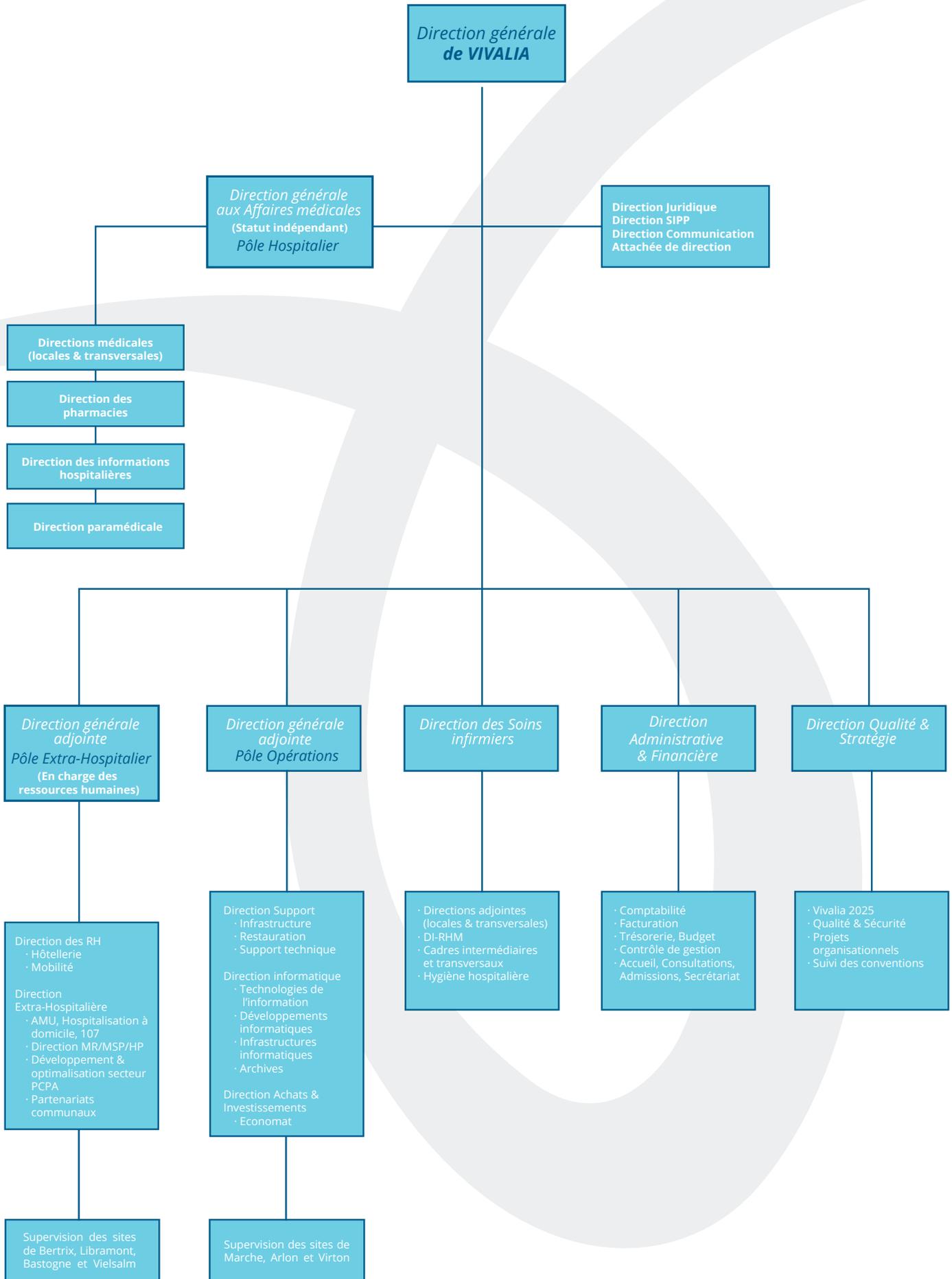


CHAPITRE 10



ORGANIGRAMME DU MANAGEMENT

Cet organigramme est d'application depuis le 7 janvier 2016.





CHAPITRE 11



PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

11.1. PROJECTIONS FINANCIÈRES MESURES STRUCTURELLES INTÉGRÉES

	VIVALIA					
	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-3.989.244,58	-3.404.612,39	-3.229.459,27	-2.582.706,73	-1.827.174,55	-1.047.799,40
Résultat financier	113.984,67	53.183,15	-746.285,02	-757.675,67	-742.357,21	-726.885,57
Résultat courant	-3.875.259,92	-3.351.429,24	-3.975.744,28	-3.340.382,40	-2.569.531,76	-1.774.684,97
Résultat exceptionnel	-213,72	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-3.875.473,64	-3.351.429,24	-3.975.744,28	-3.340.382,40	-2.569.531,76	-1.774.684,97

	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-539.680,69	2.723.164,30	3.031.272,89	3.483.427,82	4.965.227,01	4.558.065,40
Dont : Produits d'exploitation	373.277.822,12	380.883.638,00	389.515.591,97	397.556.312,35	405.738.752,76	412.997.217,16
Charges d'exploitation	373.817.502,81	378.160.473,70	386.484.319,09	394.072.884,53	400.773.525,75	408.439.151,76
Résultat financier	-1.956.648,92	-2.035.634,12	-2.619.104,24	-2.656.888,38	-3.042.723,63	-2.990.648,57
Dont : Produits financiers	2.398.789,65	2.293.991,85	2.320.202,79	2.311.811,31	2.103.145,92	2.102.514,97
Charges financières	4.355.438,57	4.329.625,97	4.939.307,03	4.968.699,69	5.145.869,54	5.093.163,54
Résultat exceptionnel	2.453.546,10	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	2.453.652,96	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	106,86	-	-	-	-	-
Résultat net	-42.783,51	687.530,18	412.168,65	826.539,44	1.922.503,39	1.567.416,83

	Secteur hospitalier					
	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	2.267.472,92	5.279.372,17	5.562.997,52	5.773.704,91	6.928.524,45	6.188.889,00
Résultat financier	-2.033.608,06	-2.063.210,06	-2.246.955,94	-2.279.044,76	-2.672.549,17	-2.628.219,98
Résultat courant	.233.864,85	3.216.162,11	3.316.041,58	3.494.660,16	4.255.975,28	3.560.669,03
Résultat exceptionnel	2.453.652,96	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	2.687.517,81	3.216.162,11	3.316.041,58	3.494.660,16	4.255.975,28	3.560.669,03

	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	2.267.472,92	5.279.372,17	5.562.997,52	5.773.704,91	6.928.524,45	6.188.889,00
Dont : Produits d'exploitation	348.354.441,50	353.807.906,70	360.963.708,30	368.265.469,60	375.624.860,90	382.028.698,50
Charges d'exploitation	346.086.968,60	348.528.534,50	355.400.710,80	362.491.764,60	368.696.336,50	375.839.809,50
Résultat financier	-2.033.608,06	-2.063.210,06	-2.246.955,94	-2.279.044,76	-2.672.549,17	-2.628.219,98
Dont : Produits financiers	1.587.250,95	1.534.668,08	1.553.285,79	1.544.894,31	1.328.559,75	1.320.182,93
Charges financières	3.620.859,01	3.597.878,15	3.800.241,73	3.823.939,07	4.001.108,92	3.948.402,91
Résultat exceptionnel	2.453.652,96	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	2.453.652,96	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	2.687.517,81	3.216.162,11	3.316.041,58	3.494.660,16	4.255.975,28	3.560.669,03

	AMU					
	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-1.310.956,36	-1.411.447,51	-1.543.847,91	-1.708.061,64	-1.806.467,09	-1.917.538,97
Résultat financier	1.988,62	1.968,73	1.988,42	1.988,42	2.008,31	2.028,39
Résultat courant	-1.308.967,74	-1.409.478,77	-1.541.859,49	-1.706.073,22	-1.804.458,78	-1.915.510,58
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-1.308.967,74	-1.409.478,77	-1.541.859,49	-1.706.073,22	-1.804.458,78	-1.915.510,58

	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-1.310.956,36	-1.411.447,51	-1.543.847,91	-1.708.061,64	-1.806.467,09	-1.917.538,97
Dont : Produits d'exploitation	6.024.031,15	6.056.619,78	6.088.976,81	6.108.975,93	6.134.117,17	6.159.612,48
Charges d'exploitation	7.334.987,51	7.468.067,29	7.632.824,72	7.817.037,57	7.940.584,26	8.077.151,45
Résultat financier	1.988,62	1.968,73	1.988,42	1.988,42	2.008,31	2.028,39
Dont : Produits financiers	1.988,62	1.968,73	1.988,42	1.988,42	2.008,31	2.028,39
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-1.308.967,74	-1.409.478,77	-1.541.859,49	-1.706.073,22	-1.804.458,78	-1.915.510,58

	Secteur PCPA					
	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-1.182.090,98	-848.404,52	-697.734,63	-292.429,64	136.122,88	583.024,20
Résultat financier	37.025,52	25.607,21	-374.136,72	-379.832,05	-372.182,76	-364.456,98
Résultat courant	-1.145.065,45	-822.797,31	-1.071.871,35	-672.261,68	-236.059,88	218.567,22
Résultat exceptionnel	-106,86	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-1.145.172,31	-822.797,31	-1.071.871,35	-672.261,68	-236.059,88	218.567,22

	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-1.182.090,98	-848.404,52	-697.734,63	-292.429,64	136.122,88	583.024,20
Dont : Produits d'exploitation	16.904.691,95	17.650.064,63	19.016.294,39	19.673.967,65	20.400.704,71	21.157.216,70
Charges d'exploitation	18.086.782,92	18.498.469,15	19.714.029,02	19.966.397,28	20.264.581,82	20.574.192,50
Résultat financier	37.025,52	25.607,21	-374.136,72	-379.832,05	-372.182,76	-364.456,98
Dont : Produits financiers	765.005,08	757.355,03	764.928,58	764.928,58	772.577,87	780.303,64
Charges financières	727.979,56	731.747,82	1.139.065,30	1.144.760,62	1.144.760,62	1.144.760,62
Résultat exceptionnel	-106,86	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	106,86	-	-	-	-	-
Résultat net	-1.145.172,31	-822.797,31	-1.071.871,35	-672.261,68	-236.059,88	218.567,22

	Secteur Extra-Hospitalier					
	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-314.106,27	-296.355,84	-290.142,10	-289.785,82	-292.953,23	-296.308,84
Résultat financier	37.945,00	-	-	-	-	-
Résultat courant	-276.161,27	-296.355,84	-290.142,10	-289.785,82	-292.953,23	-296.308,84
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-276.161,27	-296.355,84	-290.142,10	-289.785,82	-292.953,23	-296.308,84

	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024
Résultat d'exploitation	-314.106,27	-296.355,84	-290.142,10	-289.785,82	-292.953,23	-296.308,84
Dont : Produits d'exploitation	1.994.657,55	3.369.046,93	3.446.612,46	3.507.899,21	3.579.069,98	3.651.689,48
Charges d'exploitation	2.308.763,82	3.665.402,78	3.736.754,55	3.797.685,03	3.872.023,21	3.947.998,32
Résultat financier	37.945,00	-	-	-	-	-
Dont : Produits financiers	44.545,00	-	-	-	-	-
Charges financières	6.600,00	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-276.161,27	-296.355,84	-290.142,10	-289.785,82	-292.953,23	-296.308,84





VIVALIA (SIÈGE SOCIAL)

Chaussée de Houffalize, 1
B-6600 Bastogne (Be)

Tél : +32 (0)61/240.319

WWW.VIVALIA.BE

